

L'aviation britannique et la tempête dispersent les concentrations de barges du Troisième Reich

En dépit du mauvais temps la R. A. F. effectue un raid au-dessus de l'Allemagne

Il est clair maintenant que tous les préparatifs d'invasion des nazis sont à recommencer. Bombardement furieux de Dunkerque, de Calais, d'Ostende et de Zeebrugge

Berlin, mercredi 18 (P.C.) — Dans les milieux officiels allemands, on admet ce soir qu'en dépit de la tempête qui fait rage au-dessus de la Manche et de la mer du Nord, un petit groupe de bombardiers britanniques ont traversé la frontière occidentale de l'Allemagne, hier soir. On ajoute que des avions de combat se sont portés à la rencontre des raiders et que l'un d'eux ayant été abattu les autres ont pris la fuite. A 1 heure 48, ce matin, il n'y avait pas encore eu d'alerte à Berlin qui n'a pas reçu la visite des Anglais depuis lundi matin.

Les éléments déchaînés contre Hitler
Londres, 17 (P.C.) — Des vents de tempête et un épais brouillard qui enveloppe la côte orientale anglaise, ajoutés à l'action de l'aviation de bombardement de la Grande-Bretagne, ont puissamment contribué, aujourd'hui, à empêcher les nazis de tenter leur invasion des îles britanniques. Toutefois, malgré l'approche de l'automne qui entrainera à sa suite des conditions atmosphériques défavorables à Hitler, M. Winston Churchill, premier ministre du gouvernement de Londres, a tenu, cet après-midi, à avertir de nouveau son peuple qu'il se doit de ne pas relâcher un instant sa surveillance, parce que l'ennemi poursuit fébrilement les préparatifs qui, selon

lui, doivent le conduire en Angleterre.

La flotte de navires de toutes sortes et de péniches que les Allemands ont assemblée le long du littoral européen vient d'essuyer, pour emprunter les paroles d'un communiqué du ministère de l'Air, une première défaite. La tempête qui fait rage sur la Manche et dans la mer du Nord l'a dispersée. Ses unités furieusement ballottées par les violentes marées qui balaient le détroit ont dû se réfugier à la hâte dans les ports où ils deviennent des proies faciles pour les pilotes britanniques.

Les attaques de lundi

Un bulletin publié, ce soir, dit que, dans la journée de lundi, l'aviation britannique a effectué un raid

(Suite page dix)

Un destroyer portera le nom de Churchill

D'un port canadien de l'Est, 17 (P.C.) — Les officiers de la marine royale qui montent les premiers destroyers américains remis à la Grande-Bretagne, ont approuvé avec plaisir les noms qu'on a donné aux navires.

Le navire qui sera à la tête de la flottille a été baptisé "Churchill" en l'honneur du premier ministre anglais. Les autres porteront les noms de villes et de villages communs à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, fut-il an-

noncé à la Chambre des communes de Londres.

Le premier ministre est très populaire auprès des marins qui le considèrent comme l'un des leurs.

On désignait les navires jusqu'ici par leur nom américain, et d'immenses chiffres étaient seuls visibles à la proue.

Le destroyer qui dirigera la flottille n'a pas encore été nommé et une grande rivalité existe actuellement parmi les marins.

(Suite page dix)

Le danger d'invasion existe toujours, dit M. Winston Churchill

"Le grand assaut viendra à l'heure que Hitler choisira", précise le premier ministre de la Grande-Bretagne — Les raids nazis ont fait 13,000 morts et blessés depuis le 18 juin

Londres, 17 (P.C.) — De nouveau aujourd'hui, M. Winston Churchill, premier ministre de la Grande-Bretagne, a averti son peuple de se tenir constamment sur le qui-vive parce que le danger d'une invasion des îles britanniques par les Allemands existe toujours. "L'invasion viendra, a-t-il dit, au moment où Hitler jugera qu'elle a le plus de chances de réussir."

Supériorité des chars d'assaut britanniques

Ottawa, 17 (P.C.) — Bien que la campagne des Flandres se soit terminée par un échec, les chars d'assaut britanniques n'en ont pas moins montré leur supériorité sur le matériel allemand, a déclaré le brigadier D. H. Pratt, D.S.O., M.C., qui commandait la première brigade motorisée britannique.

Le brigadier Pratt, qui fait maintenant partie de la Mission d'achat britannique aux Etats-Unis, est présentement à Ottawa, où il est venu conférer avec le colonel F. F. Worthington, commandant de la première brigade motorisée canadienne.

"Dans aucune rencontre, les Allemands ne purent faire face aux chars britanniques, dit-il. Bien que moins nombreux, les Anglais soutinrent le feu des Allemands et réussirent à disperser l'ennemi. Mais ils succombèrent sous le nombre."

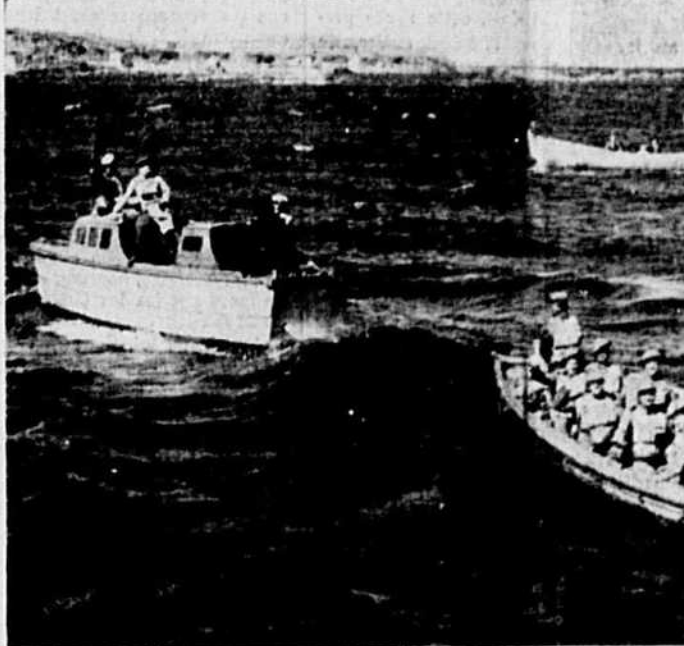
(Suite page dix)

Curiosité suscitée par des hydravions à Charlottetown

Charlottetown, 17 (P.C.) — Deux hydravions non-identifiés, qu'on croit être américains, ont quitté le port de Charlottetown aujourd'hui, après y avoir passé la nuit, et ils se sont dirigés vers l'est.

Les deux hydravions améri-

Nos soldats de Terre-Neuve et du Manitoba



Remorqués par des vedettes de la Marine canadienne, des soldats canadiens sont débarqués à Terre-Neuve, sur un point de la côte de cette colonie. Ci-contre: l'hon. J. L. Ralston, ministre de la défense nationale, est ici photographié au camp d'entraînement de Shilo, Manitoba, comme il dirige un soldat d'un des régiments qui s'entraînent à cet endroit.



Remorqués par des vedettes de la Marine canadienne, des soldats canadiens sont débarqués à Terre-Neuve, sur un point de la côte de cette colonie. Ci-contre: l'hon. J. L. Ralston, ministre de la défense nationale, est ici photographié au camp d'entraînement de Shilo, Manitoba, comme il dirige un soldat d'un des régiments qui s'entraînent à cet endroit.

Douze appareils ennemis sont abattus — Pluie de bombes sur l'ouest et l'est de Londres — Onzième nuit de raids

Londres, mercredi 18 (P.C.) — En dépit d'un vent de tempête qui balayait les rues de la capitale et malgré les efforts réunis de l'aviation de chasse et des batteries de la D.C.A. anglaises, les bombardiers du Reich ont soumis, cette nuit, la ville de Londres au raid aérien le plus long de la guerre. Il a duré 9 heures et 54 minutes. Commencé à 8 heures 6, hier soir, il a pris fin à 6 heures ce matin.

Les nazis ont usé d'une nouvelle tactique. Leurs appareils, portés par le vent, se sont rendus jusqu'au-dessus de la métropole en planant, leurs moteurs éteints, ce qui empêchait la D.C.A. de les repérer à l'avance. Ils ne rallumaient qu'après avoir lâché leurs bombes incendiaires et explosives qui sont tombées un peu partout dans le centre de la grande ville et dans ses faubourgs.

D'autres parties du Royaume-Uni ont aussi reçu la visite des bombardiers ennemis. Deux grosses bombes explosives sont tombées dans un village du sud-est. Plusieurs personnes, dont un enfant, ont été tuées dans des villes du nord-ouest. Les agresseurs ont repris comme cibles plusieurs objectifs qu'ils avaient touchés dans la journée d'hier.

Entretemps, ce matin, il continue de pleuvoir des bombes explosives et incendiaires sur le sud-est et dans l'est de Londres. Deux gros magasins, touchés par des bombes explosives et incendiaires, ont été gravement endommagés. Plusieurs incendies ont été allumés par des bombes du type du "panier de Molotov". Ils ont été rapidement éteints.

Le refuge d'un gros hôtel de la capitale s'est aussi montré incapable de protéger ceux qui y avaient pris place. Une bombe, tombée dans la rue, tout près de l'endroit où il se

(Suite page dix)

Il passera sept ans en prison pour avoir évité l'entraînement militaire

New-York, 71 (P.A.) — Grover Cleveland Bergdoll, qui a réussi à éviter de façon illégale le service militaire obligatoire au cours de la première grande guerre, a appris aujourd'hui de la cour d'appel fédérale des Etats-Unis qu'il devait se conformer à la décision d'une cour mariale qui l'a condamné à sept ans d'emprisonnement.

(Suite page dix)

L'hon. M. King fera une déclaration sur le projet de canalisation

Le premier ministre aura un entretien avec les journalistes à ce sujet — L'hon. M. Gardiner reste ministre de l'agriculture — L'assurance-chômage

Ottawa, 17 (P.C.) — L'hon. M. King a déclaré ce soir, au cours d'un bref entretien avec les journalistes qu'il espère faire cette semaine une déclaration sur les dépêches de Washington qui veulent que des pourparlers soient entamés entre le Canada et les Etats-Unis à propos des aménagements électriques prévus dans le projet de canalisation du St-Laurent.

Le président Roosevelt a déclaré la semaine dernière que les gouvernements des deux pays envisagent l'exploitation conjointe des ressources hydrauliques de ce cours d'eau le long de la frontière internationale.

Jusqu'ici, les chefs du gouvernement canadien n'ont fait aucun commentaire officiel de cette déclaration du président Roosevelt. On sait, cependant, que les deux pays échangent souvent des vues sur l'ensemble du projet de canalisation.

L'hon. M. King reçut les journalistes après le conseil des ministres et une séance du cabinet de guerre. Une douzaine de correspondants de journaux l'attendaient dans l'antichambre. Il leur déclara n'avoir aucune nouvelle à leur annoncer, mais qu'il recevrait probablement la presse officiellement plus tard cette semaine. Interrogé sur le projet de canalisation et la déclaration du président Roosevelt, M. King précisa: "J'aurai probablement quelque chose à dire à ce propos à la fin de cette semaine".

Le premier ministre a ajouté qu'il a reçu un rapport du Col. O. M. Big-

(Suite page dix)

La Grande-Bretagne désirerait acheter des cargos des E.-U.

New-York, 17 (P.A.) — La commission des achats de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis tenterait actuellement d'acheter des cargos américains. Tous les cargos seraient d'un tonnage de 8,000 tonnes.

La France prête à défendre sa colonie de l'Indochine

Le gouvernement de Vichy rejette les demandes de concessions territoriales que lui avait présentées le Siam — Avertissement indirect au Japon — Autres problèmes

Vichy, 17 (P.A.) — Le gouvernement Pétain a rejeté une demande que lui a présentée le Siam dans le but de se faire accorder des concessions territoriales en Indochine. Le ministre aux affaires étrangères du cabinet de Vichy, répondant au gouvernement du Siam, a dit que "la France est déterminée à défendre l'intégrité territoriale de l'Indochine dans toutes les circonstances et contre les entreprises de toutes les puissances étrangères."

Burlington, 17 (P.C.) — Alexandre Siegel, jeune prisonnier allemand, a été capturé ici, aujourd'hui, cinq heures après son évasion d'un camp d'internement situé dans la région de Toronto.

Siegel avait réussi à s'échapper au moment où il travaillait en dehors du camp avec un groupe d'autres prisonniers. Ayant réussi à atteindre la grande route, il se fit transporter par un automobiliste obligé. Celui-ci eut des doutes sur l'identité du jeune homme, cependant, et aussitôt après l'avoir laissé à Burlington, il informa la police. Le directeur de police, Lee J. Smith prit peu de temps à appréhender le jeune Allemand dans les rues de Burlington. Comme il n'était pas muni d'une carte d'inscription, il le fit immédiatement coffrer et les autorités du camp vinrent le chercher quelques heures plus tard.

Siegel a raconté au directeur de police, avec un léger accent d'Oxford, qu'il était diplômé de l'université de Londres. Il n'a pas voulu donner de détails sur son évasion du camp d'internement.

C'est le deuxième évadé allemand qu'on réussit à capturer, parce qu'ils ne sont pas munis de leur carte d'inscription. Il s'était évadé deux jours auparavant.

Un autre Allemand évadé hier est encore au large.

Le Reich se prépare à administrer ses anciennes colonies

Londres, 17 (P.C.) — La British Broadcasting Corporation rapporte, ce soir, d'après une nouvelle de Berlin, que le ministère de l'intérieur du Reich demande actuellement à des officiers allemands s'ils désirent faire partie des gouvernements des anciennes colonies nazies. La nouvelle allemande souligne que la victoire du Reich entrainera le retour des anciennes colonies de l'Allemagne.

Six journaux de France interdits par Ottawa

Ottawa, 17 (P.C.) — Certains journaux français qui font de la propagande anti-britannique ne pourront entrer au Canada, annonce le censeur de la presse. Depuis que les communications postales ont été rétablies avec la France, on examine tous les journaux qui entrent au pays.

Certains dissimulent une propagande anti-britannique, et sont en contradiction avec les règlements de la défense.

Ce sont: "La Chronique de Fougères", "La Croix d'Auvergne", "La Croix de Messager".

Jusqu'ici, il n'est venu de journaux de la France non-occupée.

(Suite page dix)

(Suite page dix)

TABLE	
	Page
Editorial	2
Chronique judiciaire	3
Chronique météorologique	3
Propos féminins	4
Bridge	5
Sports	6
Chronique curieuse	11
Finance	12, 13

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard-C. Archambault

Il faut prouver son dommage pour obtenir indemnité

S'il est impossible à déterminer et, de plus, insignifiant, l'action sera rejetée

Celui qui demande une indemnité pour un dommage quelconque a lui-même à prouver qu'il a subi un préjudice, et que ce préjudice est, de plus, insignifiant, l'action sera rejetée.

Avis Légaux

Avis aux créanciers de la première assemblée sur session

Avis est par les présentes donné que GLENROU MINES LTD. de Montréal, ont fait cession de leurs biens à la première assemblée des créanciers, tenue le 25 septembre 1940, à 10 h 00 heures de l'avant-midi, à la Chambre 21, Palais de Justice, Montréal.

Pour avoir le droit de voter à ladite assemblée, il faut que les preuves des réclamations et les procurations soient déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit, sans égard à ces réclamations.

Dû à Montréal, le 16 septembre 1940.

J.-O. BONNIER, Gardien.

AVIS

District de Montréal, Province de Québec

COUR SUPERIEURE

No 14295.

DAME MARY MALISZEWSKA, employée de manufacture, de la cité et du district de Montréal, épouse de Vladimir Sosnicki, défendeur, autorisée pour les présentes par un jugement de l'honorable juge Decary, daté le 5 septembre 1940,

plaignante.

VLADIMIR SOSNICKI, autrefois de la cité et du district de Montréal, maintenant de la cité de Hamilton, province d'Ontario, défendeur.

Ordre est donné au défendeur de comparaitre d'ici un mois.

OMER HARDY, Député protonotaire, C. S.

Montréal, 12 septembre 1940.

Slapak & Charlap, 45, rue St-Jacques, CANADA.

Cour de Circuit du District de Montréal

No 94005.

CLAUDE NEON GENERAL ADVERTISING LIMITED, Corps politique incorporé, ayant sa place d'affaires dans la cité et le district de Montréal, dans sa demande mais, à raison des faits susdits, chaque partie payant ses frais.

Mes Harwood et Côté occupent pour le C.N.R.

"SERVITEUR DE JAMBONS"

Ernest Gagné, 49 ans, 1447, rue Barré, accusé de vol "comme serviteur de jambons", passait hier devant le juge Rodolphe De Serres. Il fit des aveux et le tribunal ajourna le prononcé de la sentence au 20 septembre. Gagné avait volé pour \$13 de jambonneaux à ses patrons, Presner Bros. Limited.

IL Y RETOURNE POUR DEUX ANS

Charles Bennett, 44 ans, 1455, rue Saint-Urbain, était condamné hier à une peine de 2 ans au bagne, par le juge Rodolphe De Serres, pour avoir tenté de commettre un cambriolage à 5714, avenue du Parc. Le tribunal s'est montré sévère, et avec raison, puisque Bennett a cyniquement admis la l'audience qu'il était sorti de prison le 17 juillet.

Geoffrion & Prud'homme

AVOCATS ET PROCUREURS

Alm Geoffrion, c.r.

J. Alex Prud'homme, c.r.

C. Antoinette Geoffrion, L.L.B.

Paul-S. Major, L.L.B.

112, rue Saint-Jacques

Tél: Harbord 517 - MONTREAL

Adresse télégraphique: Geoffrion

Téléphone: Harbord 0123

BRAIS & CAMPBELL

AVOCATS ET PROCUREURS

Hon. F.-PHILIPPE BRAIS, C.L. CR.

A. J. CAMPBELL

L. P. de GRANDPRE

Edifice Banque Royale

360 ouest, rue St-Jacques

MONTREAL

152 est, rue Notre-Dame - L.A. 9633

Suite 12

JACQUES PATENAUE

AVOCAT

Box 1, Boite 1555 Amherst - CH. 8625

Harbord 7323

GEORGES F. REID

AVOCAT

Edifice Versailles,

60 ouest, rue St-Jacques - Montréal

Claude Prevost

Substitut du procureur général

PREVOST & DUQUETTE

AVOCATS

132, rue St-Jacques O.

Edifice Transpacific

Tél: PL. 4903

NOTAIRES

P. A. SEGUN

NOTAIRE et J. P.

Montréal, Lundi et Jeudi

10 St-Jacques Est, Harbord 9535

Résidence: L'Assomption

BIÈRE - VIN

Café Paul

RESTAURANT - CLUB

DEJEUNER -- DINER -- SOUPER

Grande salle disponible pour

REUNIONS DE CLUBS, d'ASSOCIATIONS, ETC.

52 ouest, St-Jacques - HA. 1575

Y. VERSAILLES, Gérant

Spécialité: HOMARDS

Cuisine Française

Le rôle d'octobre en Cour supérieure

Il contient un grand total de 418 causes sommaires et ordinaires

Le rôle d'octobre qui vient de paraître sous les soins de M. J.-Arthur Archambault, maître du rôle, contient un grand total de 418 causes tant sommaires qu'ordinaires en Cour supérieure pour le district de Montréal.

Ces causes, dont l'audition commencera vers le 8 octobre, sont confiées à l'honorable juge en chef R. A. E. Greenshields, de la Cour supérieure, assisté de ses collègues, les honorables juges Théodore Rhéaume, A. Chasse-Casgrain, Alfred Forest, Gordon Mackinnon, Errol McDougall, Frank Curran, Louis Cousineau, Joseph Archambault, Louis Boyer, Louis Loranger, C.-A. Duclos et Philippe Demers.

La division de pratique, l'honorable juge Alphonsé Decary s'occupera du premier au 12 et du 28 au 31, tandis que l'honorable juge Édouard Fabre-Surveryer le remplacera du 14 au 26.

À la division des faillites, l'honorable juge Louis Boyer s'occupera, pendant quelques années, la province de Québec a payé une somme considérable en taxe de vente fédérale sur ses nombreux achats des divers marchands de la province. Cette taxe de vente qui était perçue par les marchands et ensuite remise au gouvernement fédéral, n'était pas due, toutefois, et M. Panneton, dit-on, dans la requête, avait été chargé d'obtenir des marchands et du gouvernement fédéral le remboursement des sommes d'argent ainsi payées pour la taxe fédérale. Selon l'entente intervenue entre le gouvernement provincial et M. Panneton, ce dernier devait recevoir comme salaire un pourcentage des remboursements réussis par son intermédiaire. Or, dit-il, il a obtenu ainsi des remboursements pour lesquels il n'a pas encore reçu sa commission, soit un total de \$17,700. Il demande donc maintenir la permission de poursuivre le gouvernement en paiement de cette somme.

Si permission lui est accordée, l'action sera intentée sans délai et le gouvernement produira une défense s'il y a lieu.

Cour Supérieure

Division de Pratique

le 17 septembre 1940

PRESIDENT: L'honorable juge Decary. Les jugements suivants furent rendus: W. T. Mathers contre Montreal Tramways Co.; jugement autorisant à poursuivre en forme simplifiée.

V. Desrochers contre Grenier; jugement autorisant examen avant défense.

Ernest Thérien contre H. Grenier; jugement autorisant à assigner en défense.

Laesle Builders Supply Ltd contre P. Olivier et Successeurs H.-A. Allaire et autres; requête accordée pour les frais seulement.

Dame Pearl Abramovitch contre Abie Hoffman; jugement autorisant à assigner en justice.

Dame A. Dupont contre L.-P. Archambault; jugement autorisant à assigner en justice.

Dame A. Boivin contre S. Tarte; jugement autorisant à assigner en justice.

Dame A. Mitchell et autres contre J. A. Mitchell et autres; jugement nommant expert.

J. Campeau contre I. Shannon; régleur hors de cour.

S. Bullock contre Cité de Montréal; jugement autorisant examen médical avant défense.

A. Solway contre P. McLean; jugement ordonnant de signifier avis par les journaux.

A. Racicot contre R. et J.-B. Ste-Marie; jugement autorisant examen avant défense.

A. Blain contre Cité de Montréal; jugement autorisant examen médical avant défense.

L. Léger contre Dame A. Labelle et viti; jugement accordant motion pour substitution, sans frais.

The New Adah Jeshurun Congregation contre Dame D. Vallancourt et autres; jugement homologuant rapport médical.

Abraham Dupré et autres contre Noël Gosselin; jugement pour \$122.65 avec int. et dépens.

Israel Shaffran contre Harry Greenberg et autres; jugement condamnant les défendeurs à rembourser à Greenberg et payer au demandeur \$120.00 avec int. et dépens.

Joseph Giguère contre Joseph Florian Cadieux; jugement pour \$100 avec int. et dépens.

Bennie Horowitz contre A. Sébert; jugement ayant été déposé.

L.-Maurice Giroux contre Antoine Déjeant; jugement pour \$105.88 avec int. et dépens.

Dame Jennie Panich contre Sigmund Beckow et Banque de Montréal, première tierce partie, et Banque Canadienne de Commerce, deuxième tierce partie; jugement déclarant saisie-arrêt bonne et valable.

Canada Life Assurance Company contre Joseph Gabriel Lambert; jugement pour \$1,280.35 avec int. et dépens.

Frédéric Roux contre Henry Lemaire et Montreal Locomotive Works Ltd, tierce partie; jugement déclarant saisie-arrêt bonne, valable et tenable.

Samuel D. Dubofsky contre G. Pratt; jugement pour \$270.20 avec int. et dépens.

Frank Levasseur & Co. Ltd. contre Arthur Flebi; requête pour préemption.

Joseph Giguère contre Joseph Florian Cadieux; jugement pour \$100 avec int. et dépens.

Laurence Doucet contre Joseph Lemaire; jugement autorisant examen avant défense.

Laurence Doucet contre Joseph Lemaire; jugement autorisant examen médical avant défense.

R.-A. Leduc contre L'Industrielle Compagnie d'Assurance Vie; jugement permettant de produire réponse supplémentaire.

Leon Brown contre Henri Lafleur et Dame L.-A. Rhéaume; jugement autorisant examen de la possédante.

J. Demarthe contre E. Lareault et S. Rivest; jugement ayant été déposé.

R. Thérien contre H. Grenier; jugement autorisant examen médical avant défense.

D. Goodfellow contre E. Latremouille; jugement accordant motion pour préemption.

Hirsch Noah Friesen; jugement ordonnant de rectifier les registres de l'état civil.

V. Desrochers contre H. Grenier; jugement autorisant examen médical avant défense.

R. Rubin contre F. Martin; jugement accordant motion pour préemption.

Bingo au bénéfice des Vestiaires des Pauvres

Le soir, 24 septembre, à huit heures du soir, à la chapelle Saint-Christophe, 425 est, rue des Commissaires, aura lieu un grand bingo au bénéfice du Vestiaire des Pauvres, 2, rue Bonneau, sous la présidence d'honneur conjointe de Mme Camillien Houde, mairesse de Montréal, de M. Léonard Trépanier, avocat, et de M. J.-L. Ledoux.

L'officier-pilote Nesbitt de Montréal, a été blessé légèrement dans un combat

Ottawa, 17. (Par Adjudant Savard, correspondant parlementaire du CANADA) — Des quartiers généraux du corps d'aviation royal canadien, on fait savoir que l'officier-pilote A. D. Nesbitt, de Montréal, a été légèrement blessé au cours d'une rencontre aérienne avec l'ennemi. L'épouse de l'officier pilote réside au numéro 1296, Redpath Crescent, Montréal. Les parents de l'aviateur blessé habitent 41, avenue Forden, à Westmount.

L'officier-pilote A. D. Nesbitt est né à Montréal, le 16 novembre 1910 et a fait ses études à l'université McGill. Il s'est enrôlé dans l'aviation canadienne le 15 septembre 1939.

Jérusalem, 17. (P.C.) — Plusieurs bandits masqués ont pénétré dans la succursale de l'Anglo-Palestine Bank à Tel Aviv et s'y sont emparés de \$22,000.

"BRIQUE" DE \$200

Théo, Tranchemontagne, 6609, rue de Châteaubriand, entrepreneur briquetier, était condamné hier par le juge Maurice Tétrau, à une amende de \$200 et à la prison de 3 mois, pour avoir transmis, pendant six mois, des fausses déclarations, au Comité conjoint de l'Industrie du Bâtiment, quand aux salaires payés à ses employés, nommés Arthur Gagnon, Raoul Major, Victor Petris, Théodore Provencier et Sebastiano Chinelli. Me Roger Brossard représentait la poursuite à l'audience.

Norma Choska, Bogasta, Chikoski ou Herenslock

La blonde fille de Pologne qui s'enfuit avec une pièce de serge sous son manteau

Norma Brown, "souriante" de magasin, qui répond aussi aux jolis noms de Mary Bogaska, Philly Choska, Norma Shikoski et Mary Herenslock, qui a déjà douze condamnations dans son casier judiciaire pour vol à l'étalage, était citée hier à son examen volontaire, par le juge Amédée Monet, pour avoir, cette fois, volé une pièce de serge évaluée à \$60, propriété du tailleur Arthur Barck, 771 est, rue Rachel. Le tribunal en fixa la date au 25 septembre.

Me L.-P. Mercure, avocat du service de la police, fit entendre le plaignant qui identifia et la prévenue et sa marchandise et relata que Norma Brown arriva à sa boutique pour se faire confectionner une jupe blanche. Elle sortit un moment, et en revenant déclara qu'elle avait téléphoné à sa sœur de venir la rejoindre. Elle l'attendait, disant-elle, au magasin. Ici M. Barck déclare:

— Je la laissai avec ma fille Jeanne et me rendis à l'arrière pour travailler. Après 2 heures, j'entendis ma fille crier: "Papa, papa, viens vite, elle part avec la pièce de serge".

Me Paul Desy, avocat de la défense, demanda au témoin:

— Vois-tu mieux le vert ou le bleu sous la lumière artificielle?

— On distingue bien les deux. Je suis tailleur depuis cinquante ans, et je connais ma marchandise et les couleurs.

Jeanne Barck, 19 ans, joliment mince avec un corsage en velours noir qui lui donne une allure de jeune fille, dit qu'elle a vu la femme en question pendant deux heures. Elle faisait un chapeau de quatre-vingt-cinq degrés et elle enleva son manteau. En l'examinant bien, je me dis: "C'en est une" (volueuse, bien tendue). Elle touchait à tout et examinait la marchandise à la verge. Soudain je la vis faire un geste et je me dis: "Bon, je l'ai". Elle venait de caché sous son manteau la pièce de drap. Elle sortit, je la suivis et, la "tournant" par les épaules, je lui enlevai notre marchandise.

— Elle l'avait sous son "magasin"... oh! pardon, je voulais dire son manteau, déclare Me Mercure qui ne peut s'empêcher de rire de son lapsus.

— Oui, elle l'avait sous son manteau, mais elle l'avait prise dans le magasin, déclare la jeune fille, amusée elle aussi.

Après cette preuve accablante, le juge Monet ordonna une enquête préliminaire.

LA TRUITE DANS LE "LAC GRAND SAUVAGE"

Me Georges Décarie, greffier de l'audience de l'hopital de la délinquance, devant le juge Rodolphe De Serres, expliquait hier à E. Venne, 4266 rue Brebeuf, qu'il était accusé d'avoir illégalement pêché la truite, le 31 août 1940, dans les eaux du lac "Grand Sauvage", nappe d'eau louée au club de pêche "Mattawin" au sommet des Laurentides. L'inculpé protesta de son innocence, et le tribunal fixa le procès au 23 septembre. Venne, cité à la barre par sommation, est libre d'ici là.

Enquête discontinuée, l'inculpée était morte

Louise Gaines, 792, rue Versailles, négresse de 32 ans connue dans le monde interlope sous le sobriquet de "Tit Bout", devait subir son enquête judiciaire hier, devant le juge Amédée Monet, sous l'accusation d'avoir volé dans les goussets d'un marchand de charbon la somme de \$72. Le juge Me L.-P. Mercure, avocat du service de la police, déclara au tribunal:

— Le cadavre de la prévenue vient d'arriver à la morgue.

Le tribunal déclara que l'enquête était close, à cause du décès. La veuve l'inculpée venait au greffe de la Pat, pour fournir un cautionnement de \$500.

Déserteur poursuivi

Frank-A. Pover, soldat canadien porté comme déserteur, subira son procès devant un tribunal militaire avant d'être extradé aux États-Unis pour y subir son procès pour vol. Pover, après sa désertion s'était rendu aux États-Unis où il vola une automobile. Arrêté, il s'évadait et s'en revint en Canada où il fut arrêté de nouveau par la police canadienne. Les autorités américaines prirent alors des procédures en extradition, mais, sur les instances du major Maurice Lalonde, avocat général du quartier militaire numéro 4, l'honorable juge Boyer a décidé hier que Pover devra d'abord subir son procès pour désertion avant d'être remis aux autorités américaines.

A la Cour d'Appel

La Cour d'appel, composée de sir Mathias Teller, juge en chef, et des hon. juges Létourneau, Hall, Walsh et Rivard, a instruit hier, l'appel de M. Olivier Campeau, ancien chef de police, de Montréal, et de sa femme contre un jugement de l'hon. juge Fabre-Surveryer de la Cour supérieure, qui les condamnait à payer une somme totale de \$25 par mois à Mme Eva Furlong, femme de leur fils, Hector Campeau. Tout le débat porte sur la situation financière des parties, suivant cet article du code civil qui déclare que les parents doivent supporter leurs enfants dans la mesure de leurs moyens et d'après les besoins des assistés.

En toute saison vos films sont développés et imprimés en deux heures - appelez à la Pharmacie Montclair

HA. 7251

Bulletin météorologique

Nécrologie

DECES

MAISONS D'EDUCATION

Les Écoles d'Arts et Métiers

OUVERTURE DES COURS DU SOIR LE LUNDI, 30 SEPTEMBRE

Enseignement gratuit

Frais d'inscription: \$1.00

Liste des cours techniques donnés le soir dans le district de Montréal

ECOLE D'ARTS ET METIERS DE MAISONNEUVE

2351, rue Létourneau, Montréal

Coupe et confection du vêtement

Soudure autogène et électrique

Peinture du bâtiment

Dessin industriel -- Mathématiques

Mécanisme -- Mécanique

ECOLE D'ARTS ET METIERS DE VERDUN

5601 Avenue Verdun, Verdun

Téléphone: Y0K 2329

Dessin industriel -- Mathématiques

Mécanisme -- Français -- Ajustage

ECOLE LOUIS-HEBERT

6361, de avenue, Rosemont

Mathématiques et physique

Dessin industriel -- Electricité

INSCRIPTIONS

Du 16 au 21 sept., inclusivement, entre 7 h. et 8 h. soir, aux écoles mentionnées plus haut.

POUR RENSEIGNEMENTS

sur ces cours, veuillez vous adresser de 9 heures a.m. à 5 heures p.m. au bureau de

LA DIRECTION GENERALE

DES ÉCOLES D'ARTS ET METIERS,

59 ouest, St-Jacques, Montréal

Téléphone: Bellair 2374.

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

HON. HENRI GROULX, Ministre

JEAN BRUCHESLI, Sous-ministre

ÉCOLE D'ARTS et MÉTIERS de MAISONNEUVE

SECTION TECHNIQUE (Jeunes Garçons)

Mécanique - Soudure autogène et électrique - Menuiserie

PROPOS FÉMININS

Dans le Monde

Le samedi 12 octobre à dix heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont, sera célébré le mariage de Mlle Marcelle Laurendeau, fille de M. et de Mme Gaston Laurendeau, d'Outremont, avec M. Yves Desmarais, fils de M. et de Mme Dollard Desmarais.

Au mariage de Mlle Pamela Rosine Archibald, fille de M. et de Mme Frank B. Archibald, de Bronxville, N.-Y., avec le docteur René Simard, fils de l'honorable Georges A. Simard, de Saint-Lambert, et de Mme Simard, dédée, qui sera célébré samedi prochain, à dix heures et demie, en l'église paroissiale de Saint-Lambert, Mlle Alfred Galt, de Troy, N.-Y., sœur de la mariée, sera dame d'honneur et M. Jacques Simard, frère du marié, sera le garçon d'honneur. Après la cérémonie, il y aura réception au Country Club.

En l'église de Repentigny, hier matin, à dix heures et demie, M. l'abbé H. Caron, curé, bénissait le mariage de Mlle Marie-Blanche Lauzon, fille de M. et de Mme J.-Arthur Lauzon, avec M. Jacques Racicot, l.e., fils du docteur et de Mme J.-E. Racicot. Le choeur et la nef étaient décorés d'une profusion de palmiers et de fougères et de guirlandes, disposés dans des corbeilles ou liés en gerbes. Pendant la messe, un programme musical fut exécuté. La mariée, accompagnée de son père, portait une robe, aux lignes classiques, en satin brodé blanc dont la jupe formait longue traîne; son voile de tulle illusion était maintenu sous une touffe de muguet et sa gerbe était composée d'oeillets et de roses. Mlle Yvette Lauzon, sœur de la mariée, et Mlle Marthe Racicot, sœur du marié, demoiselles d'honneur, portaient des robes en jersey de soie bleu pâle, des voiles de tulle illusion et de même ton ornés d'oeillets et de roses. Le docteur Paul Potvin était le garçon d'honneur. M. Benoît Brien, M. Lucien Lauzon, frère de la mariée, et M. Claude Racicot, frère du marié, plaçaient les invités.

Mme Lauzon, mère de la mariée, portait une robe de velours coupé bleu aviation avec feutre noir orné d'aigrettes de paradis, parure de regard argenté et accessoires noirs. Mme Racicot, mère du marié, portait une robe de dentelle espagnole avec petit chapeau de fleurs de velours noir et orchidées au corsage. A l'issue de la cérémonie il y eut réception en la villa des parents de la mariée où les salons et la salle à manger étaient décorés d'une grande variété de fleurs pastel. M. et Mme Racicot partirent ensuite pour un voyage dans la Mauricie. Pour voyager, Mme Racicot portait une robe de crêpe de laine grise ornée de broderie d'angora, un manteau de bouclé brun garni de vison, des accessoires grise et brun et des orchidées à l'épaule.

Le samedi 5 octobre, à huit heures et demie, en la chapelle Saint-Victor de l'église Notre-Dame de Grâce, sera célébré le mariage de Mlle Ninette Boudreau, fille de M. J.-B.-R. Boudreau, dédée, et de Mme Joseph Racicot, de Notre-Dame de Grâce, avec M. Claude DeGuise, fils de M. et de Mme Arthur DeGuise, de Montréal.

Le mariage de Mlle Margot Gagnon, fille du docteur O.-A. Gagnon, dédée, et de Mme Robert Paradis, d'Outremont, avec M. Jean-Louis Beauchemin, fils de M. J.-A. Beauchemin, dédée, et de Mme Beauchemin, d'Outremont, sera célébré dans l'intimité le samedi 21 septembre, à huit heures et demie, en l'église Sainte-Madeleine d'Outremont.

Le jeudi 3 octobre, en l'église Saint-Germain, aura lieu le mariage de Mlle Claire Bourassa, fille du lieutenant-colonel Eugène Bourassa, dédée, et de Mme Bourassa, avec M. Lionel Bernier, fils de M. et de Mme Joseph Bernier.

M. et Mme L.-C. Lemieux, de Saint-Jean N.B. de passage à Montréal, sont descendus au Mont-Royal.

Enseignement ménager

Les cours d'art culinaire, de tissage, de coupe et confection de l'École Ménagère Municipale de Verdun, reprendront la semaine prochaine. La première démonstration sur les conserves, gelées, jus de fruits et marinades sera donnée gratuitement le mercredi 18 septembre, à 2 h. p.m. L'horaire des leçons pratiques de coupe et confection et d'art culinaire sera donné plus tard.

Académie Notre-Dame de Lourdes, 1051 Cinquième Avenue, Verdun. Tél.: YOR 3630.

Mlle Sabine Laforest-Dupuis, fille de M. et de Mme Rosine Dupuis, d'Outremont, dont le mariage avec M. William D. Howlett, fils de M. et de Mme Edward Elliott Howlett, dédée, sera célébré le samedi 12 octobre, à neuf heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont. (Photo NAKASHI, chez Eaton).



Regard sur la Mode

L'éternel triangle

Oh! il ne s'agit pas ici du fameux triangle sentimental qui très souvent amène de nombreuses complications. Mais non. Le triangle qui nous intéresse aujourd'hui est d'ordre pratique et féminin. Il s'agit des accessoires, souliers, gants et sac à main, trois éléments de la toilette féminine qui contribuent à lui donner du chic et de l'élégance.

En effet, les accessoires jouent un grand rôle dans un ensemble. Ils sont un complément qu'il faut savoir choisir de façon convenable.

Voici quelques suggestions. Pour la présente saison les bruns sont à la mode. Avec les petites robes d'après-midi que nous choisissons dans un ton de brun, nous suggérons le soulier de suède et le gant de suède. Le sac à main forme oblongue sera alors de léopard et les gants de suède lavable beige. C'est le gant de genre classique.

Pour accompagner le tailleur, on aimera le soulier pump modèle opera tenant bien le pied et d'une grande simplicité. Un grand sac de suède pouvant se porter sous le bras et des gants de suède longueur quatre boutons seront en harmonie avec l'en-

semble. Le suède noir ne se porte plus seulement avec le noir. Cet automne on le voit avec le bleu et le beige.

Pour les sorties habillées et surtout pour les réceptions où vous devez faire montre d'élégance, votre choix s'arrêtera plutôt sur le soulier de suède combiné de chevreau ou fait uniquement de ce dernier. Le sac à main sera un peu plus recherché. Fait de suède à fermeture dorée il sera très bien avec le gant de suède six boutons orné au poignet d'une petite fantasia métallique dorée.

On peut former ainsi plusieurs triangles d'accessoires en se basant sur la robe ou l'ensemble avec lesquels ils doivent être portés. L'harmonie dans les vêtements est chose très importante.

De toute façon nous garderons plus longtemps ce don exceptionnel qu'est la vue et que plusieurs gaspillent malheureusement.

F. B.

Pas de long avis

Londres, 17. — On apprend de sources autorisées qu'à la prochaine session, la Chambre des Communes débatera non seulement la direction générale des opérations, mais l'effet des raids sur Londres. Pour des raisons de sécurité on ne donnera qu'un bref avis de la session.

F. B.

La Couture Chez Soi Service des Patrons du "Canada"

Nouvelle silhouette

Patron No 9518

Pour l'automne les deux-pièces est presque indispensable. Il est si pratique qu'on ne saurait s'en passer. La jeune fille qui doit voyager matin et soir pour se rendre à son travail ne peut s'en passer. Quant aux autres pour les sorties de différents genres elles le trouvent bien. Celui présenté ici est taillé d'une façon nouvelle. La jupe est plus étroite comme le veut la mode actuelle; mais cependant cela n'enlève rien à l'élégance, au contraire. Détail intéressant: la jaquette boutonnée sur le côté. C'est nouveau et très joli. Elle peut être portée avec ou sans ceinture.

Le patron No 9518 se fait dans les grandeurs 12, 14, 16, 18 et 20. La jaquette 15 demande pour la jupe et la jaquette à manches longues 3 verges de tissu de 54 pouces de largeur.

Vous pouvez vous procurer ce patron en faisant une demande au Service des Patrons, Le Canada, 33 ouest, rue Saint-Jacques. Envoyez la somme de vingt sous en timbres-poste canadien, ou par bon de poste. Ayez soin d'indiquer exactement le numéro du patron choisi et la grandeur désirée. Les patrons ne sont pas en vente aux bureaux du CANADA.

Beau don de la Croix Rouge

Londres, (17). P.C. — M. David Bruce, officier de la Croix Rouge, a divulgué aujourd'hui que la Croix Rouge américaine a donné \$4,000,000 en argent et en secours pour alléger les souffrances des civils en Angleterre depuis le 1er juillet.



LE BULLETIN DE LA BONNE SANTE

Gare

Par le Dr Adrien Plouffe
(Collaboration spéciale au "Canada")

Voici le moment, madame, où vous devez redoubler de précautions pour éviter rhumes, bronchites, amygdalites, etc. A l'automne, nous avons tous plus ou moins tendance à nous négliger sur certains points.

Cela est bien excusable. Nous venons de vivre les belles et chaudes journées de l'été mais voici l'automne. La température fraîchit. Les matins et les soirs sont froids. Attention!

Les enfants surtout sont exposés à contracter des rhumes. Ils ne sont pas encore habillés chaudement. Raison de plus pour les mettre en garde contre le danger. Ils jouent, ils courent, ils ont chaud et un petit rhume ou un petit mal de gorge est vite contracté.

Vous me direz, madame, que ce n'est pas grave et vous avez raison, mais pourquoi ne pas tâcher d'éviter aux vôtres et à vous-mêmes ces attaques de grippe saisonnière.

Regardez dans votre entourage et vous verrez qu'il y a déjà un bon nombre d'enrhûmés qui se promènent un peu partout!

Pas grand-chose, en vérité. Mais on peut prendre certaines précautions, par exemple, éviter les courants d'air.

Durant l'été les enfants se débarrassaient à l'eau froide. Qu'ils continuent de procéder à leur toilette en utilisant l'eau froide qui est tonique et qui aggrave l'organisme aux méfaits de la température.

A cœur d'année, tous, petits et grands, nous devrions être abonnés au régime de l'eau froide.

Il y a des gens qui, en hiver comme en été, prennent une douche froide tous les matins. Il faut, pour cela, un entraînement spécial et de la volonté. Mais c'est une habitude des plus saines. Une bonne friction après la douche et la peau rosée indique que l'organisme a réagi et qu'il est heureux.

Mais, au moins, madame, exigez que vos enfants ne se servent jamais, jamais, d'eau chaude, au moins pour la toilette matinale.

Quant aux courants d'air, on les évite surtout quand on est chaud et c'est le cas des enfants qui, après le jeu ou l'exercice, trouvent une certaine satisfaction à se rafraîchir. Or, c'est précisément là que réside le danger.

—Est-ce le temps d'habiller les enfants plus chaudement?

—Non, madame, cela est laissé à votre jugement. Pour l'instant, il faut mettre les enfants en garde contre les imprudences.

Si, malgré tout, l'un des vôtres contracte un rhume, gardez-le à la maison et faites-le soigner immédiatement afin de couper le mal à la racine. Ce sont ces rhumes négligés qui sont suivis parfois de complications plus ou moins graves.

Votre médecin, consulté à temps, saura prévenir toute une ribambelle de désagréments.

Adrien PLOUFFE

Conseils Utiles

Un peu de teinture

Si vos sous-vêtements roses ou bleus semblent perdre leur couleur après plusieurs lavages, passez-les dans une teinture rose ou bleue selon le cas. Ils auront ainsi une apparence plus fraîche.

JOHNNY HOTFOOT DIT:

LE COKE LASALLE VOUS GARDE DANS LA "ZONE DU CONFORT" PAR TOUTES LES TEMPÉRATURES



COMMANDEZ LE CHEZ VOTRE MARCHAND



A l'heure du thé ou du cocktail la robe de linage noir avec touche de jais fait très chic. L'ondulation à la pompadour est mise en valeur grâce au chapeau de velours noir.

Chiffres éloquentes

Pendant l'année 1939, en un seul centre de Service Social, les Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil ont donné gratuitement 2787 couchers et 12214 repas. Pendant la même période le secrétariat a enregistré 9334 lettres et télégrammes et 2713 démarches et entrevues ayant pour but d'aider à la solution d'angoissantes problèmes d'ordre économique, familial et éducationnel. Cette organisation a de plus rendu 18,150 services d'assistance matérielle tandis que 429 dames et jeunes filles ont trouvé un emploi par le même intermédiaire.

Mentionner de plus ses oeuvres

post-scolaires, d'éducation et d'occupation des loisirs c'est montrer la nécessité de la quête publique qui sera faite samedi prochain 21 septembre en faveur de ses oeuvres.

La "Journée des Boutons d'Or" nous fournira l'occasion de faire notre part pour le maintien et le développement des centres d'entraide sociale dont le besoin se fait de plus en plus sentir à l'époque troublée que nous traversons.

Toute souscription est reçue avec reconnaissance au secrétariat de l'oeuvre, 5035 De Laroche, D.O. 3656 et D.O. 4448.

VOUS RÉGALEREZ DU VIN ST. GEORGES

Dans de grandes cruches de un gallon \$1.75

TYPE PORTO et TYPE SHERRY

Le VIN ST. GEORGES n'est jamais embouteillé avant d'avoir atteint sa pleine maturité dans les chais immenses de la maison Bright (capacité de 4 1/2 millions de gallons.)

Rien ne peut remplacer le vieillissement

Chaleur sans porte LASALLE COKE

Feuilleton du "Canada"

E. Phillips Oppenheim

LES FORFAITS DE MICHAEL

(Traduit de l'anglais par G. GUILLEMOT-MACITOT)

No 40

18 septembre 1940

(Suite)

—Avez-vous demandé les documents? demandai-je à mi-voix.

—Pensez-vous que nous allons faire un poison d'avril à un gentleman comme vous? répliqua la femme avec un regard langoureux. Monsieur... euh... Monsieur...

—Martin, dis-je.

—Monsieur Martin, faut bien comprendre les choses, de n'aurait jamais fait un chèque à Ted s'il s'était bien conduit vis-à-vis de moi. La vérité, c'est qu'on ne pouvait s'entendre nous deux. C'est pas qu'il buvait ou qu'il courait après les jupons, non, pour ça, j'avais pas à me plaindre, mais vrai, Monsieur Martin, c'était pas l'homme qui fallait à une femme de mon tempérament.

Je ne pus m'empêcher d'éprouver une certaine commisération pour Ted. Mais la dame continua:

—Lorsqu'il a demandé le divorce, dit-elle en baissant la voix et en prenant un ton de confidence, j'en ai été complètement ahurie. Pas vrai, Jim?

—Sûr alors, grommela l'autre. J'y aurais bien cassé la tête si j'avais pensé qu'il nous faisait espionner.

—Et on lui cassera la tête un jour, si continue, reprit la femme en haussant le ton. Quand je pense qu'on parle d'en faire un premier ministre et qu'il me laisse sans un traitre sou, simplement parce que le divorce a été prononcé contre moi! Je lui en ferai voir, soyez tranquille!

—Si nous en revenions à ces documents? repris-je.

La femme ouvrit un sac à main fort usagé et jeta un coup d'oeil dans l'intérieur.

—Ils sont bien là, fit-elle d'un ton satisfait, avec ma poudre et mon bâton de rouge. On va vous les montrer tout à l'heure, monsieur Martin.

—A condition que vous soyez prêt à casquer, continua son compagnon, et sans marchandage.

—Casquer? Mais bien sûr qu'il est prêt à casquer, coupa la femme. Il ne serait pas venu s'il n'avait pas d'argent. Pas vrai, monsieur Martin?

—Mais bien entendu, approuvai-je. J'ai apporté une grosse somme, le

maximum de ce dont je puis disposer, mais encore faut-il que je m'assure que ce que vous m'offrez vaut le prix.

—Vous parlez comme si vous faisiez l'affaire pour votre compte, remarqua la femme en me regardant avec un peu d'étonnement.

—C'est toujours plus prudent, répliquai-je, vous devez bien le comprendre.

Son compagnon eut un gros rire. —Vous ramasserez bien quelques petits bénéfices, hein, vous savez ce que votre boss a dit une fois, à Liverpool.

—Ca va, ça va, interrompit la femme avec impatience. Voyons Jim, nous sommes ici pour affaires.

J'en revins à ce qui m'intéressait.

—Les mieux serait que vous me laissiez jeter un coup d'oeil sur ces papiers.

La femme lança un regard interrogateur à Jim, il opina d'un hochement de tête.

—J'y vois pas d'inconvénient, cédai-je. Y a dedans tout ce qu'on a promis et plus encore. Bien assez pour en faire voir des vertes et des pas mûres à Ted et à toute sa clique.

La femme ouvrit le sac et en tira un paquet de feuilles dactylographiées, passablement chiffonnées.

—Regardez la première feuille, fit-elle. C'est la copie exacte du discours que Ted avait préparé pour le meeting à Liverpool, en mars.

—A Liverpool? répétai-je, espérant quelque éclaircissement.

—Mais oui, ce meeting où on devait discuter de la grève générale des

inscrits maritimes, fit-elle avec impatience.

Je jetai un coup d'oeil sur les feuilles. Il y avait là un violent appel aux dockers, aux syndicats maritimes pour déclencher la grève la plus considérable qu'on ait encore vue, leur promettant l'appui des mineurs et des employés de chemins de fer et prédisant la chute du gouvernement en moins de six semaines. Le discours se terminait par une péroraison des plus révolutionnaires et sur une page blanche, s'élevaient les signatures d'une douzaine de membres les plus notoires du Labour Party.

—N'a jamais été prononcé, continua Jim. Vous savez bien comment ça s'est passé. Ted est allé à Liverpool, doux comme un mouton. Il a dit à tous les choisis que le moment était trop mal choisi pour une grève et, bien mieux le lendemain, il leur a persuadé d'accepter les conditions des patrons.

—Oui, c'est intéressant, fis-je tout en continuant à être prudent, et ensuite?

Je lus la lettre qui portait l'entête de South Audley Street, et les premières phrases me donnèrent le cœur de toute l'histoire. Je vis enfin que Ted n'était autre qu'Edward Rendall, le chef leader du Labour Party à la Chambre des Communes.

—Mon cher Rendall.

—Je vous envoie cette lettre par aéroplane, comptant qu'elle vous touchera avant ce soir. L'affaire en question ne peut être traitée par la

Fédération des armateurs, mais je vous confirme notre accord verbal, et me montre disposé, avec Sir Philip Richardson, à verser demain la somme de cinquante mille livres, à vous-même ou à la caisse de votre parti, pour en faire l'usage que vous jugerez approprié, à condition que la grève dont on nous menace pour demain n'ait pas lieu.

—Croyez-moi sincèrement vôtre, "Geoffrey Kindersley."

—P. S. — Dans votre intérêt comme dans le nôtre, je vous prie de détruire immédiatement cette lettre."

Je commençais à comprendre et même à me demander si j'avais apporté assez d'argent.

—Mais, dites-moi, fis-je, pourquoi votre mari n'a-t-il pas suivi le conseil de lord Kindersley et détruit cette lettre?

La femme eut un rire équivoque, mi-satisfait, mi-rusé.

—Il m'avait chargée de le faire, et il m'a vue la jeter au feu. Mais c'était juste au moment où je commençais à me méfier de lui. J'ai brûlé un prospectus et j'ai gardé la lettre.

—C'était pas mal travaillé, approuva Jim en ricanant. Un chien de sa chienne que vous lui avez réservé à Ted, hein Lizette?

—Et sans regret encore! fit la dame en se regardant avec satisfaction dans sa petite glace et en se peignant le bout du nez.

—Voyons, monsieur Martin, fit Jim en se rapprochant de moi. Voici le projet du discours que Ted Rendall avait promis à son parti de prononcer à Liverpool; il a été dactylo-

graphié par la Maison Simons, 23 Dale Street; voici la lettre de lord Kindersley prouvant par A plus B qu'il avait de bonnes raisons de rentrer ses propos révolutionnaires, et maintenant... (Il frappa la table du poing)... Je vais vous dire encore quelque chose.

—Ces cinquante mille livres ont été remises à Ted au National Liberal Club le lendemain à six heures du soir et versées par lui, à son propre compte, le lendemain matin, dans cinq banques différentes. Le nom des banques est là, au crayon, derrière la lettre de lord Kindersley.

—Et quand je lui ai demandé cent livres par an pour vivre convenablement, reprit la femme rouge de colère, il m'a renvoyé par son avocat, sans un mot de réponse.

Je me renversai sur ma chaise et tâtai le terrain.

—Si nous arrivons à nous entendre et que vous me remettiez ces documents, quelle est votre idée? Que dois-je en faire, selon vous?

—Vous pouvez bien en faire ce que vous voudrez, du moment que vous les payez à leur valeur; reprit-elle avec un sourire entendu. Vous pouvez même publier tout ça dans le Daily Mail, si ça vous chante. Je m'en fiche.

—Alors il n'y a plus qu'à me dire votre prix.

L'animation causée par les bons

vins et la bonne chère sembla subitement disparaître du visage de mes invités pour faire place à une expression d'inquiétude et de cupidité. Visiblement ils avaient peur ou de me faire fuir en exagérant la somme, ou de me demander moins que je n'étais disposé à payer.

—Ted donnerait cher pour les ravoir, murmura la dame en vert.

—Mais vous n'avez pas l'intention de les lui vendre, si-je remarque tranquillement.

—Ca c'est vrai. Voyons, monsieur Martin, ils sont à vous pour mille livres.

C'était là précisément la somme dont je m'étais muni. Je sortis donc les billets, les leur remis et empochai les documents. Le couple sembla ébahi de ce marché conclu sans discussion. La dame mit la liasse dans son sac pendant que je payai l'addition. Lorsque je me levai pour prendre congé de mes invités, j'aperçus sur le pas de la porte un homme d'âge moyen qui nous observait avec un air intrigué. C'était certainement l'individu dont j'avais pris la place.

—Voilà une affaire terminée, et sans difficultés, dis-je d'un ton cordial. Excusez-moi si je vous quitte maintenant. Les autres m'attendent certainement avec impatience.

La femme serra son sac de la main gauche et me tendit la droite:

—C'est un plaisir de traiter les affaires avec vous, monsieur, hein? Monsieur, comment donc déjà?

—Mon nom n'a vraiment pas d'importance, fis-je. Il était tout juste valable pour ce soir. Adieu et bonne chance à tous deux!

(à suivre)

Musique—Cinéma—Lettres—Radio—Théâtre

Chefs d'orchestre et solistes éminents
aux Concerts Symphoniques

Désiré Defauw dirigera quatre fois, Fritz Stiedry deux fois et Wilfrid Pelletier, sir Thomas Beecham, sir Ernest Macmillan et Jean Morel une fois chacun

La société des Concerts Symphoniques connaît sa plus brillante saison cette année, si l'on en juge par la liste imposante des chefs d'orchestre et des solistes qu'elle a engagés. Tous apprendront avec joie que l'éminent chef belge, Désiré Defauw, viendra diriger quatre fois. Ceux qui l'ont entendu dans la septième symphonie de Beethoven, au dernier con-

cert d'été, reconnaissent en lui un maître.

Sir Thomas Beecham, chef régulier de l'un des grands orchestres de l'univers, dirigera au mois de décembre. Parmi les solistes aussi, nous ne trouvons que de grands noms.

M. Wilfrid Pelletier ne dirigera qu'un concert cette année, mais continuera son œuvre admirable d'éducateur aux matinées d'initiation. Nous donnons ci-dessous le programme complet de la saison:

22 octobre 1940: Chef d'orchestre, Désiré Defauw, de l'orchestre du conservatoire royal de Bruxelles, du NBC Symphony Orchestra, du Boston Symphony Orchestra, du BBC Symphony Orchestra; Soliste, Mischa Elman, violoniste.

5 novembre 1940: Chef d'orchestre, Désiré Defauw; Soliste: Arthur Rubinstein, pianiste.

3 décembre 1940: Chef d'orchestre, Sir Thomas Beecham, du London Philharmonic Orchestra.

14 janvier 1941: Chef d'orchestre, Fritz Stiedry, du New York orchestra of the new friends of music; Soliste: Germaine Malpert, pianiste.

28 janvier 1941: Chef d'orchestre, Fritz Stiedry.

11 février 1941: Chef d'orchestre, Jean Morel, de l'orchestre symphonique de Paris; Soliste: Rudolf Serkin, pianiste.

25 février 1941: Chef d'orchestre, Sir Ernest Macmillan, du Toronto Symphony Orchestra; Soliste: Nathan Milstein, violoniste.

11 mars 1941: Chef d'orchestre, Désiré Defauw; Soliste: Egon Petri, pianiste.

25 mars 1941: Chef d'orchestre, Wilfrid Pelletier, du Metropolitan Opera; Soliste: Emanuel Feuermann, violoncelliste.

Les abonnés de l'an dernier aux Matinées musicales pour la jeunesse, offertes par les Concerts Symphoniques sous la direction de M. Wilfrid Pelletier, sont priés de noter que les fauteuils seront réservés jusqu'au 24 septembre. Après cette date, ils seront vendus au public. Les enfants et les grandes personnes reçoivent un grand service aux organisateurs en confirmant immédiatement par téléphone leur réservations.

Audience à M. Churchill

Londres, 17. — M. Winston Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne, a été reçu en audience au palais de Buckingham par le roi George V et a dîné avec celui-ci.

Sa Majesté a remis à 12 femmes et à 4 hommes, dans l'abri du palais, les décorations décernées à leurs parents.

IMPERIAL

Deux derniers jours
JEANETTE MACDONALD
NELSON EDDY
"NEW MOON"
aussi
"Ladies Must Live"

PRIX 20c 25c 35c 40c 50c

ARCADE

Semaine du 28 sept. au 4 oct.
Antoinette GIROUX, P. DURAND
"LA RAFALE"

PRIX 20c 25c 35c 40c 50c

franciscain

SALLE SAINT-SULPICE
présente Fred BARRY dans
"LE DOYEN DES ENFANTS DE CHOEUR"

En soirée: les 19, 20, 21, 22 septembre
En matinée: les 21, 22 septembre
PRIX: Matinée - 25c, 35c, 50c
Soirée - 30c, 40c, 50c
ED. Archambault-M.A. 6201-M.A. 3037

LE MEILLEUR

Programme à l'affiche d'un club de nuit depuis des années

JOAN GREY
Chanteuse-croque de S.B.C.
des films Warner Bros.

ROBERTS & WHITE
fonct. ininterrompue

LES TROIS ELTONS
comédiens et musiciens

KEN WHITMORE
maître de cérémonies
« roi des instrumentistes »

3 numéros de routine intéressants
mettant en vedette quatorze ravissantes
ballettes - aux costumes splendides

DINER SUPREME - 6 - 10 P.M.
avec représentation complète

LE TOUT POUR
\$1.25

Doux orchestres
DANSE CONTINUELLE

Jamais de frais de couvert

Chez Maurice

LE CAFE LE PLUS CHIC AU CANADA
1244 ouest, rue Sainte-Catherine

Au cabaret
"Chez Maurice"

Mlle Joan Gray, chanteuse, qui tient la vedette, cette semaine, au spectacle offert par le cabaret "Chez Maurice".

Au Capitol

"They Drive by Night" gardera l'affiche une seconde semaine au cinéma Capitol. L'action mouvementée de ce film passe constamment de la comédie au drame. Les premiers rôles sont tenus par quatre artistes connus: George Raft, Ann Sheridan, Ida Lupino et Humphrey Bogart.

George Raft n'a qu'une ambition, c'est de s'enrichir à tout prix, et c'est de n'avoir aucun ennui, particulièrement avec les femmes. Mais passer inaperçu ne se peut pas tous les jours. Par ailleurs, son frère, joué par Bogart, ne se plait qu'après de sa femme. Raft appelle non-sens et ennui tout ce qui touche au mariage jusqu'à ce qu'il rencontre une fille de table, jouée par Ann Sheridan.

Les deux frères sont camionneurs et sont saisisfaits de leurs modestes affaires. Mais Bogart perd un bras dans un accident et le camion est une perte totale. Raft devra subvenir à ses besoins.

La femme de son nouveau patron devient amoureuse de lui et s'irrite de sa froideur. Elle tue son mari et accuse Raft. De ce moment à la fin, l'action se précipite.

"Calling All Husbands" avec George Tobias et Lucille Fairbanks, passera en second.

Pas d'embarras inutile

Birmingham, Angleterre, 17. (P.C.) — Un homme en état d'ivresse a été condamné à une amende de 45 shillings pour avoir causé de l'embarras dans un refuge.

Canal moins fréquenté

Le Caire, 17. — Les navires marchands britanniques et neutres passent encore par le canal de Suez mais le nombre des passagers est tombé à moins d'un dixième de ce qu'il était en temps de paix, apprend-on aujourd'hui.

43 navires ont passé par le canal en août au lieu de 458 comme dans le même mois de l'an passé.

MERCREDI, 18 SEPTEMBRE

l'horaire d'aujourd'hui à la radio

CBF

7.30-NOUVELLES
7.45-Intermède
8.00-NOUVELLES
8.15-Chansonnettes
8.30-Pot-pourri musical
9.00-Intermède musical
9.15-Happy Jack, chant
9.30-Madame est servie
9.45-NOUVELLES
9.57-NOUVELLES
10.00-Vie de famille
10.15-Correspondances
10.30-Quelques nouvelles
10.45-NOUVELLES
11.00-Musique symphonique
12.00-Chansonnettes
12.15-La Souffrance
12.30-NOUVELLES, B.C.
12.45-Signal-horaire
1.00-Rédaction de piano
1.15-NOUVELLES
1.30-Le réveil rural
1.45-Lord Athol
2.00-NOUVELLES
2.15-NOUVELLES

CKAC

7.00-NOUVELLES
7.15-Club Chanteurs
7.30-Pot-pourri musical
7.45-NOUVELLES
8.00-Bonjour Bonne Heure
8.15-Revue chansons françaises
8.30-Intermède
8.45-La joyeuse ménagerie
9.00-NOUVELLES
9.15-NOUVELLES
9.30-Vedettes de la soirée
9.45-Chansonnettes
10.00-Andante
10.15-Studio
10.30-L'heure radiophonique
10.45-Grand Soir
11.00-Chansons de folklore
11.15-Mélodies à l'orgue
11.30-Big Sister
11.45-Life and Love Dr. Susan
12.00-L'heure Enchaînée
12.15-Couplet musical
12.30-Parade du midi
12.45-NOUVELLES
1.00-Studio
1.15-NOUVELLES
1.30-NOUVELLES
1.45-Images de guerre
1.55-NOUVELLES
2.00-Bourse
2.15-Orch. Himber
2.30-L'heure de l'opéra
2.45-Merry Minstrel
3.00-La femme et l'actualité
3.15-NOUVELLES
3.30-Pierre et Perrette
3.45-NOUVELLES

CHLP

8.15-CHLP, aujourd'hui
8.30-Réveil matin musical
9.00-Chansons françaises
9.15-NOUVELLES
9.30-Musique d'orgue
9.45-Comédie chantée
10.00-G. Scott Wood's Singers
10.15-Pour vous plaire
10.30-Empiètes de Trotinette
11.00-Vos vœux de la semaine
11.15-Studio
11.30-Studio
11.45-Orch. Bouillon
12.00-L'heure féminine
12.15-NOUVELLES
12.30-L'heure féminine
12.45-Heure préface
1.00-Parolettes des classiques
1.15-Orch. Hall
1.30-Opéra
1.45-NOUVELLES

Première, demain,
du "Doyen des
enfants de chœur"

Fred Barry est la vedette de cette pièce présentée à la Salle Saint-Sulpice

Demain soir, à la salle St-Sulpice, sera la première d'une série de représentations du "Doyen des Enfants de Chœur", pièce de Maxime-Léry et d'Apas qui donnera le MRT français. Depuis longtemps, on n'aura pas vu sur une scène montréalaise une comédie dont la seule prétention est de faire rire. Dans cette œuvre, Fred Barry qui revient en quelque sorte à la scène régulière, aura un rôle comme il ne lui en a pas été offert depuis longtemps. Le personnage d'Opportun qui jouera fut celui qui créa en 1932 un des auteurs, Maxime-Léry. C'est donc dire qu'il fournit à son interprète tous les moyens comiques qu'on puisse demander. Ses réparties sont criantes d'à-propos; ses scènes, par leur allant même, sont hilarantes. On y trouvera aussi le personnage d'Angelique, la tante acariâtre et drôlatique dans ses accès de pudeur et de scrupule, qu'incarnera Mme Rose Rey-Duzil. Guy Saint-Pierre, qui jusqu'ici a montré d'excellentes dispositions à la comédie, aura un rôle qui fera ressortir son genre fantaisiste. On retrouvera avec ces artistes connus, Paul Guèvremont, Jeannine Sutto et Yvette Brind'Amour. Le MRT français commence sa saison en riant et invite ses habitués à le suivre sur la voie de la joie. Les spectacles auront lieu jeudi, vendredi, samedi, dimanche en soirée et samedi et dimanche en matinée. Pour informations: le MRT français, salle Saint-Sulpice, M.A. 3937.

Au Palace

"No Time for Comedy" sera à l'affiche du cinéma Palace, vendredi prochain. James Stewart et Rosalind Russell ont les premiers rôles de cette version cinématographique de la pièce de S. N. Behrman qui tint l'affiche à New-York plus d'un an.

L'adaptation est de Philip et Julius Epstein, connus pour leurs scénarios de la série "Four Daughters". "No Time for Comedy", malgré son titre, provoque le rire du commencement à la fin. Un jeune journaliste s'amuse à écrire une comédie sur Manhattan qui obtient un énorme succès sur le Broadway. Il épouse la vedette et continue à exercer sa plume facile.

Mais l'auteur finit par avoir plus de goût à s'amuser dans le grand monde qu'à écrire sur lui. Il y fait la rencontre de la charmante femme d'un millionnaire qui aime protéger les jeunes écrivains. Elle réussit à convaincre qu'il gaspille son génie à écrire sur des sujets aussi futiles. Le jeune écrivain cherche un sujet plus profond, mais la lutte qui s'engage entre sa femme et sa protectrice ne tient son intérêt.

Allyn Joslyn, Genevieve Tobin et Chelly Ruggles complètent la distribution.

Canal moins fréquenté

Le Caire, 17. — Les navires marchands britanniques et neutres passent encore par le canal de Suez mais le nombre des passagers est tombé à moins d'un dixième de ce qu'il était en temps de paix, apprend-on aujourd'hui.

43 navires ont passé par le canal en août au lieu de 458 comme dans le même mois de l'an passé.

MERCREDI, 18 SEPTEMBRE

l'horaire d'aujourd'hui à la radio

CBM

7.30-NOUVELLES
7.45-NOUVELLES
8.00-NOUVELLES
8.15-De You Remember?
8.30-Marches en musique
9.00-Intermède
9.15-Happy Jack, chant
9.30-Orch. I. Miller
9.45-Quatre Amateurs
9.57-NOUVELLES
10.00-NOUVELLES
10.15-NOUVELLES
10.30-NOUVELLES
10.45-NOUVELLES
11.00-NOUVELLES
11.15-NOUVELLES
11.30-NOUVELLES
11.45-NOUVELLES
12.00-NOUVELLES
12.15-NOUVELLES
12.30-NOUVELLES
12.45-NOUVELLES
1.00-NOUVELLES
1.15-NOUVELLES
1.30-NOUVELLES
1.45-NOUVELLES
2.00-NOUVELLES
2.15-NOUVELLES
2.30-NOUVELLES
2.45-NOUVELLES
3.00-NOUVELLES

CKAC

7.00-NOUVELLES
7.15-Club Chanteurs
7.30-Pot-pourri musical
7.45-NOUVELLES
8.00-Bonjour Bonne Heure
8.15-Revue chansons françaises
8.30-Intermède
8.45-La joyeuse ménagerie
9.00-NOUVELLES
9.15-NOUVELLES
9.30-Vedettes de la soirée
9.45-Chansonnettes
10.00-Andante
10.15-Studio
10.30-L'heure radiophonique
10.45-Grand Soir
11.00-Chansons de folklore
11.15-Mélodies à l'orgue
11.30-Big Sister
11.45-Life and Love Dr. Susan
12.00-L'heure Enchaînée
12.15-Couplet musical
12.30-Parade du midi
12.45-NOUVELLES
1.00-Studio
1.15-NOUVELLES
1.30-NOUVELLES
1.45-Images de guerre
1.55-NOUVELLES
2.00-Bourse
2.15-Orch. Himber
2.30-L'heure de l'opéra
2.45-Merry Minstrel
3.00-La femme et l'actualité
3.15-NOUVELLES
3.30-Pierre et Perrette
3.45-NOUVELLES

CHLP

8.15-CHLP, aujourd'hui
8.30-Réveil matin musical
9.00-Chansons françaises
9.15-NOUVELLES
9.30-Musique d'orgue
9.45-Comédie chantée
10.00-G. Scott Wood's Singers
10.15-Pour vous plaire
10.30-Empiètes de Trotinette
11.00-Vos vœux de la semaine
11.15-Studio
11.30-Studio
11.45-Orch. Bouillon
12.00-L'heure féminine
12.15-NOUVELLES
12.30-L'heure féminine
12.45-Heure préface
1.00-Parolettes des classiques
1.15-Orch. Hall
1.30-Opéra
1.45-NOUVELLES

Au théâtre Arcade



Mlle ANTOINETTE GIROUX, qui jouera le rôle principal dans "La Rafale", d'Henry Bernstein, lors de la reprise de la saison de comédie française, au théâtre Arcade, le 28 septembre.

Au Princess

Le premier film musical de Shirley Temple, depuis deux ans, sera à l'affiche du cinéma Princess, vendredi prochain. "Young People" met aussi en vedette Jack Oakie et Charlotte Greenwood.

Ces trois acteurs sont membres d'une troupe ambulante et décident de prendre leur retraite dans une petite ville de la Nouvelle-Angleterre.

Charlotte Greenwood a le rôle de la belle-mère de la petite Shirley. Les rôles romantiques sont tenus par Arleen Whelan et George Montgomery.

Allan Dwan a dirigé le film d'après un scénario de Don Ettlinger et Edwin Blum.

La série des films policiers où figure le célèbre Chan, se poursuit avec "Charlie Chan in Panama". La distribution comprend Sidney Toler, Jean Rogers, Lionel Atwill, Sen Yung, Kane Richmond, Chris-Pin, Martin Rouse et Jack LaRue.

Il s'agit cette fois d'empêcher tout sabotage au canal de Panama. La flotte américaine est stationnée dans le Pacifique mais doit pouvoir se rendre en vitesse dans l'Atlantique. La Zone est admirablement défendue contre toute attaque, mais les ennemis de l'intérieur veillent.

Un maître de poste

saute un courrier au péril de sa vie

Ottawa, 17. — Le maître de poste George Moffatt et son fils ont, au risque de leur vie, sauvé le courrier, lorsque le bureau de poste de Port Rowan, Ont., fut détruit par un incendie, de bonne heure le matin, il y a quelques temps. Tous deux pénétrèrent dans l'édifice en flammes, en dépit des instances des spectateurs. A l'aide de torches électriques, ils enlevèrent toutes les lettres et les autres correspondances, ainsi que les fournitures du bureau et les transportèrent en lieu sûr. C'est ce qu'a déclaré M. W. J. May, directeur du district postal de Port Rowan.

Quand on lui demanda pourquoi il avait pris ce risque, M. Moffatt dit modestement: "C'est ma besogne".

Reunion des mécaniciens

à vapeur, le 22, à Lachine

La première réunion annuelle des mécaniciens à vapeur de la Société des ingénieurs en miniature de Montréal va avoir lieu, dimanche, sur les terrasses de la C.N.R. Recreation Association, à Lachine. La section des mécaniciens à vapeur s'occupe de la construction de locomotives miniature mue non par l'électricité, mais par la vapeur, comme de grosses et authentiques locomotives. Tous les membres de la Société des ingénieurs en miniature font partie de l'Association récréative du Canadian National.

Les voies ferrées miniatures qui seront utilisées au cours de cette réunion consistent en deux voies parallèles de 500 pieds de longueur chacune, jointe à chaque bout par des courbes de 50 pieds de rayon.

\$6,855.814 en un

mois aux épouses et
aux parents des soldats

Ottawa, 17. — M. A. MacNamara, président de la Commission des allocations aux épouses et parents de soldats, a déclaré au club Rotary que le mois dernier il a été payé \$6,855.814 en allocations et depuis cinq mois, \$22,500,000. Depuis le commencement de la guerre, ce genre de déboursés a atteint \$37,500,000. La Commission envoie, chaque mois, 117,726 chèques aux familles des militaires canadiens.

Manufacture rasée

à Rivière Bleue

Rivière Bleue, Qué., 17. (P.C.) — Un violent incendie a rasé, aujourd'hui, une manufacture de portes et chassiss. Les dommages se chiffrent par environ \$8,000. On ne connaît pas encore la cause de l'incendie. Aucun des employés ne se trouvait dans la bâtisse quand le feu se déclara. Rivière Bleue est située dans le comté de Temiscouata.

Manif. rasée

à Rivière Bleue

Rivière Bleue, Qué., 17. (P.C.) — Un violent incendie a rasé, aujourd'hui, une manufacture de portes et chassiss. Les dommages se chiffrent par environ \$8,000. On ne connaît pas encore la cause de l'incendie. Aucun des employés ne se trouvait dans la bâtisse quand le feu se déclara. Rivière Bleue est située dans le comté de Temiscouata.

Manif. rasée

à Rivière Bleue

Rivière Bleue, Qué., 17. (P.C.) — Un violent incendie a rasé, aujourd'hui, une manufacture de portes et chassiss. Les dommages se chiffrent par environ \$8,000. On ne connaît pas encore la cause de l'incendie. Aucun des employés ne se trouvait dans la bâtisse quand le feu se déclara. Rivière Bleue est située dans le comté de Temiscouata.

Manif. rasée

à Rivière Bleue

Rivière Bleue, Qué., 17. (P.C.) — Un violent incendie a rasé, aujourd'hui, une manufacture de portes et chassiss. Les dommages se chiffrent par environ \$8,000. On ne connaît pas encore la cause de l'incendie. Aucun des employés ne se trouvait dans la bâtisse quand le feu se déclara. Rivière Bleue est située dans le comté de Temiscouata.

Marthe Lapointe et
Olivette Thibault
aux Variétés

Elles sont de la distribution de la revue musicale "Parlez-moi d'ça"

La grande revue musicale "Parlez-moi d'ça" nous permettra de revoir deux jeunes artistes gracieuses, toujours admirées, Marthe Lapointe et Olivette Thibault.

Marthe Lapointe, aussi heureuse d'être sur la scène que nous éprouvons de joie à l'entendre. Elle a le don de nous charmer dès son entrée en scène, par sa fraîche jeunesse, sa fine sensibilité dans la façon de traiter une scène, et sa très jolie voix. La revue lui fournira l'occasion de nous chanter les airs les plus aimés de l'opérette moderne.

Olivette Thibault, petite, blonde, qui tient peu de place, mais semble partout à la fois. On devine d'avance, dans un dialogue, qu'elle aura le dernier mot. C'est certainement la plus douée de nos fantaisistes.

Ces deux artistes et tous les autres interprètes de la revue, évolueront dans des décors splendides, éclairés par des lumières aux reflets nouveaux qui causeront toute une surprise à l'auditoire.

Venez entendre Marthe Lapointe, Olivette Thibault, entourées des meilleurs artistes du Canada français. La jeunesse, la gaieté, la grâce logent aux Variétés Lyriques.

Qu'attendez-vous pour être heureux? Signalez Plateau 9161 et reprenez immédiatement vos places. Les bureaux sont ouverts de 10 à 6 heures, tous les jours excepté le dimanche.

A l'Imperial

L'opérette de Sigmund Romberg, "New Moon", gardera l'affiche pour trois jours encore, à compter de vendredi, au cinéma Imperial. Un nouveau film passera en second, "Sailor's Lady", avec Nancy Kelly et Jon Hall.

"New Moon" a pour vedettes Jeanne MacDonald en Marianne de Beaumanoir, et Nelson Eddy en Charles, duc de Villiers. Tous deux viennent en Amérique vers 1780, la jeune fille pour prendre possession des terres d'un oncle, et le jeune homme pour échapper à ses ennemis. Ils descendent à la Nouvelle-Orléans au temps du carnaval, et plus tard Charles colonise une île perdue de l'Atlantique. Il y établit une république idéale où la musique est à l'honneur.

Plusieurs chansons populaires sont entendues dans ce film, telles "Love come back to me" chantée par Jeanne MacDonald, "One Kiss", "Parade", "Softly as a Morning Sunrise", chantée par Nelson Eddy, et "Stout Hearted Men".

George Zucco, H. B. Warner, Grant Mitchell, Richard Purcell, Stanley Fields font aussi partie de la distribution.

Au Loew's

"Sea Hawk" raconte les multiples aventures du célèbre pirate anglais George Thorpe. Errol Flynn interprète le rôle et on le voit sur son vieux navire conduisant l'attaque contre un convoi espagnol. Les pirates abordent le navire ennemi et poursuivent le combat sur le pont.

Les entreprises audacieuses se succèdent sans arrêt et le jeune chef peut revenir auprès de la reine Elizabeth qui le protège, sans craindre le moindre reproche.

Thorpe a rendu de grands services à sa patrie dans ces temps où Philippe d'Espagne menaçait d'enlever la Grande-Bretagne. Il harcèle les navires espagnols qui reviennent de l'Amérique du Sud ou du Mexique avec leur cargaison d'or ou d'épices.

Mais Philippe, s'est fait un ennemi à la Cour d'Angleterre dans le chancelier de la reine. Ce traitait voir que Thorpe est le principal obstacle à ses desseins. Il lui tend tous les pièges imaginables. Les Espagnols finiront par le faire prisonnier, mais il s'évade avant qu'on aie pu le faire comparaître devant le tribunal de l'Inquisition.

Alan Hale, Gilbert Roland et Claude Rains secondent Flynn. Maichael Curtiz a dirigé le film.

Réunion des mécaniciens

à vapeur, le 22, à Lachine

La première réunion annuelle des mécaniciens à vapeur de la Société des ingénieurs en miniature de Montréal va avoir lieu, dimanche, sur les terrasses de la C.N.R. Recreation Association, à Lachine. La section des mécaniciens à vapeur s'occupe de la construction de locomotives miniature mue non par l'électricité, mais par la vapeur, comme de grosses et authentiques locomotives. Tous les membres de la Société des ingénieurs en miniature font partie de l'Association récréative du Canadian National.

Les voies ferrées miniatures qui seront utilisées au cours de cette réunion consistent en deux voies parallèles de 500 pieds de longueur chacune, jointe à chaque bout par des courbes de 50 pieds de rayon.

\$6,855.814 en un

mois aux épouses et
aux parents des soldats

Ottawa, 17. — M. A. MacNamara, président de la Commission des allocations aux épouses et parents de soldats, a déclaré au club Rotary que le mois dernier il a été payé \$6,855.814 en allocations et depuis cinq mois, \$22,500,000. Depuis le commencement de la guerre, ce genre de déboursés a atteint \$37,500,000. La Commission envoie, chaque mois, 117,726 chèques aux familles des militaires canadiens.

Manufacture rasée

à Rivière Bleue

Collation de diplômes à l'Hôtel-Dieu

M. le chanoine Carrier, curé de N.-D. de Lévis, présidait la cérémonie

Hier soir, à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph, avait lieu la collation des diplômes des gardes-malades de l'école de cette institution.

La cérémonie était présidée par M. le chanoine Carrier, curé de Notre-Dame de Lévis, en présence du Dr Oscar Mercier, président du bureau médical, et de M. l'abbé A. Pineault, chapelain de l'Hôtel-Dieu.

Présenté par M. l'abbé Pineault, le Dr Mercier prononça quelques paroles à l'adresse des nouvelles diplômées. Il insista surtout sur le fait qu'avec la chute de la France, l'esprit canadien-français sera peut-être affecté et qu'il appartient aux gardes-malades, entre autres, de contribuer à maintenir son niveau parmi notre population.

Puis M. le chanoine Carrier procéda à la distribution de diplômes.

Voici la liste des lauréates:

Sœur Marie de l'Eucharistie, r.h., grande distinction; Sœur Marie Immaculée, r.h., grande distinction; Sœur Marie de Ste Jeanne-Thérèse, r.h., grande distinction; Sœur Dautre, r.h., grande distinction.

Entrée d'avril 1937

Garde Blandine Mailloux, grande distinction; garde Florida Robidou, grande distinction; garde Suzanne Mailloux, grande distinction; garde Jeanne Christin, distinction.

Entrée de septembre 1937

Garde Pauline Crevier, grande distinction; garde Madeleine Sirois, grande distinction; garde Marie Marier, grande distinction; garde Simone Gagné, grande distinction; garde Yolande Blanger, grande distinction; garde Florette Dallaire, grande distinction; garde Jacqueline Desjardins, grande distinction; garde Muriel Tétrault, grande distinction; garde Noëlla Brunet, grande distinction; garde Suzanne Langevin, grande distinction; garde Cécile Legroulx, grande distinction; garde Cécile Viel, grande distinction; garde Jacqueline Paquet, distinction; garde Simone Meloche, distinction; garde Eveline Cloutier, distinction.

Plusieurs d'entre elles ont en outre mérité divers prix spéciaux dont nous donnons ci-dessous le détail:

Prix de technique offert par Monsieur Lépine, chapelain des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, mérité par Sœur Marie de l'Eucharistie.

Prix d'ordre et de discipline donné par Monsieur l'abbé A. Pineault, chapelain de l'Hôtel-Dieu et aumônier des gardes-malades, décerné à Madeleine Cécile Legroulx.

Prix offert par la Révérende Mère Alard, Supérieure de l'Hôtel-Dieu à l'élève qui s'est classée 1ère aux Examens universitaires, mérité par Sœur Marie de Ste Jeanne-Thérèse, religieuse de Ste-Croix.

Prix offert par l'Association Jeanne Mance à l'élève qui s'est distinguée par son application au travail, mérité par Mademoiselle Blandine Mailloux.

Prix offerts par Monsieur le Docteur Derome aux élèves qui ont remporté les meilleures notes en Pathologie médicale mérités par la Révérende Sœur Ste Marie-Immaculée, Mademoiselles Mireille Tétrault et Cécile Viel.

Billets de banque donnés par Monsieur le Docteur Poirier aux deux élèves qui se sont classées premières en Dermatologie, mérités par Mademoiselles Yolande Blanger et Suzanne Langevin.

Billet de Banque donné par un Médecin de l'Hôtel-Dieu à l'élève qui s'est classée première en Pathologie Externe, mérité par Mademoiselle Pauline Crevier.

Prix offert par la Révérende Mère Alard, supérieure de l'Hôtel-Dieu à l'élève qui s'est classée première aux Examens de l'Ecole, mérité par Mademoiselle Madeleine Sirois.

Prix offert à l'élève qui s'est classée 2e de l'Ecole, mérité par Mademoiselle Simone Chéné.

Prix de Morale médicale mérité par Mademoiselle Marie Marier.

Après la prestation solennelle du serment professionnel par les nouvelles diplômées, M. le chanoine Carrier leur adressa quelques paroles de bienveillantes félicitations et les exhorta à suivre le conseil du Dr Mercier relativement à l'esprit français.

La soirée fut clôturée par une allocution de M. l'abbé Pineault qui adressa les remerciements d'usage à tous ceux qui, de près ou de loin, collaboraient à faire de l'Hôtel-Dieu un des meilleurs hôpitaux canadiens français de la province et particulièrement aux dévouées religieuses qui en ont la lourde charge.

La partie musicale du programme était assurée par M. Gérard Durand, chanteur bien connu et par Mlle Charlotte Gelly, étudiante-infirmière, dont la voix fut également fort appréciée.

8,000 gallons d'huile en feu

Un incendie fait rage dans une usine de la Calgary Power, à Horseshoe Falls

Calgary, 17 (P.C.). — Un violent incendie continue de faire rage dans la chambre des transformateurs de l'usine de la Calgary Power Co., à Horseshoe Falls, à 55 miles de cette ville, seize heures après l'explosion qui mit le feu à 8,000 gallons d'huile, hier soir.

Des fonctionnaires de la compagnie ont déclaré qu'il faudrait attendre que l'huile soit entièrement consumée avant de tenter quoique ce soit. Cependant le feu a été circonscrit.

Il y a quatre transformateurs dans la chambre où le feu s'est déclaré. Deux des murs se sont effondrés et le toit est tombé. Grâce à la vigilance des pompiers cependant, le feu fut circonscrit à la pièce où il s'était déclaré.

Il n'y eut pas de blessé.

Canadiens 100%: associez votre sort à celui du pays. Soutenez nos Certificates d'épargne de guerre, c'est travailler au but commun: la victoire.

Collation des diplômes des gardes-malades de l'Hôtel-Dieu



Hier soir avait lieu la collation des grades des élèves-infirmières de l'Hôtel-Dieu, en présence de M. le chanoine Carrier, curé de N.-D. de Lévis. Dans le groupe des nouvelles diplômées on remarque, ci-dessus, Mlles Blandine Mailloux, Florida Robidou, Suzanne Mailloux, Jeanne Christin, Pauline Crevier, Madeleine Sirois, Marie Marier, Simone Chéné, Yolande Blanger, Florette Dallaire, Jacqueline Desjardins, Muriel Tétrault, Noëlla Brunet, Suzanne Langevin, Cécile Legroulx, Cécile Viel, Simone Meloche, Eveline Cloutier, Laure Guilloitte et Jacqueline Paquet. (Photo CANADA).

Service postal entre le Canada et la France

Il faut indiquer le nom du département dans l'adresse

Le service postal entre le Canada et le territoire inoccupé de la France, y compris la Corse, l'Algérie, la zone française du Maroc et la Tunisie, est rétabli pour la correspondance privée et personnelle.

Ce service est incertain et sujet à des retards vu qu'il est possible que des correspondances soient perdues par suite de l'intervention de l'ennemi sur mer et sur terre.

Pour y référer, en cas de demandes de renseignements, nous donnons ci-dessous une liste provisoire des départements auxquels les lettres personnelles peuvent être expédiées de la manière ordinaire:

Ain, Allier, (Vichy seulement), Alpes-Maritimes, (sauf Menton), République d'Andorre, Ardèche, Arizège, Aude, Aveyron, Basse-Alpes, Basse-Pyrénées (Pau seulement), Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Corse, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Gers, Hautes-Alpes, Haute Garonne, Haute Loire, Hautes-Pyrénées, Haute Savoie, Haute Vienne, Hérault, Indre, Igère, Loire, Lot, Lot et Garonne, Lozère, Monaco, Puy-de-Dôme, Pyrénées Orientales, Rhône, Savoie, Tarn, Tarn et Garonne, Var, Vaucluse.

Il est de la plus haute importance que les personnes qui envoient de la correspondance au territoire français non occupé, fassent figurer, dans l'adresse de toutes ces lettres, le nom du département.

Territoire français occupé

Le service des dépêches pour le territoire français occupé demeure suspendu par suite, apparemment, du manque complet de communications entre les territoires occupés et non occupés. La correspondance privée et personnelle destinée au territoire français occupé peut être envoyée à Thomas Cook and Son pour expédition aux mêmes conditions que celle qui est acceptée par cette maison à l'adresse de personnes qui se trouvent actuellement dans les îles de la Manche, en Belgique, dans les Pays-Bas, le Luxembourg et autres territoires occupés par l'ennemi.

L'interdiction du service des dépêches entre le Canada et la France n'est pas imputable au Service postal ni à la Chambre, mais elle est le résultat direct de l'invasion de la France par les troupes ennemies, laquelle a rendu la livraison des correspondances physiquement impossible.

Les correspondances en provenance des territoires occupés et non occupés sont distribuées de la manière ordinaire.

Certificats adressés aux Etats-Unis

On rappelle aux maîtres de poste que les demandes de certificats d'épargne de guerre ne peuvent être acceptées quand les souscripteurs donnent une adresse aux Etats-Unis. Certaines lois des Etats-Unis interdisent aux citoyens américains de faire des placements d'argent en dehors de leur pays. Conséquemment les certificats ne peuvent être inscrits dans les archives du Comité d'épargne en temps de guerre pour une adresse aux Etats-Unis.

Nouveau carnet de \$4.00

Le Comité de l'épargne en temps de guerre a fait imprimer un approvisionnement de nouveaux carnets portant 16 timbres d'épargne de guerre d'une valeur de \$4.00. Ceci permettra aux agences de vente d'engager pour fins de vente de plus petites sommes à la fois qu'il était possible jusqu'ici. Les maîtres de poste sont priés de donner toute la publicité possible à ce nouveau carnet chez les agences de vente dans leur localité.

L'exportation du cuir et des peaux

Le ministère du Revenu national vient de permettre l'exportation occasionnelle du cuir et des peaux, sauf les pelleteries, pour une valeur ne dépassant pas \$25 par envoi, sans licence ou permis approuvés par l'Administrateur du cuir et des peaux.

Suspension de service

Le service réciproque des mandats de poste entre le Canada et le Somaliland britannique est suspendu. Par conséquent, jusqu'à nouvel avis, il ne faut pas émettre de mandats payables au Somaliland britannique.

Il y a vingt-cinq ans

(Par la Presse Canadienne)

Le 18 septembre 1915. — La troisième brigade, de l'artillerie de campagne du Canada, est détachée de la 8e division britannique pour renforcer les canonniers impériaux à Bois-Grenier. Les Russes défendent chèrement leurs positions contre les Allemands à Vilna.

Faits divers

Accident plutôt bizarre

William Rooth, 6 ans, 6997, avenue Querbes, se fractura la jambe gauche, à 5 h. 15 hier après-midi, dans un accident qui se produisit près du numéro 440, rue Beaumont. Il était avec des compagnons et s'intéressait au déchargement de caisses du haut d'un camion de transport. Le travail terminé, l'on jeta sur le sol le poulain préposé à ce travail. Celui-ci rebondit et retomba sur l'enfant, lui brisant la jambe gauche. Le bambin blessé fut transporté à l'hôpital Victoria à la suite de l'accident. Le lieutenant J.-A. Filiatrault et le sergent Willie Blanchette, du poste de la rue St-Dominique, firent enquête, avec les agents Jodoin et Côté, de Radio-Police.

Jeune motocycliste blessé

M. Mahaitz, garçon de 16 ans, dont les parents habitent 2320, rue Le Caron, se blessa très gravement, hier matin, dans une collision entre une auto et la motocyclette sur laquelle il avait pris place. Son frère, Emile, 19 ans, qui conduisait la moto, s'en tira indemne. L'accident se produisit vers 7 h. 30, à l'angle des rues Le Caron et Hadley. Le garçon blessé fut transporté à l'hôpital de la rue, inconscient, où l'on constata l'ouverture de l'hôpital Général de Montréal qu'il avait le crâne fracturé. Il fut transféré, plus tard, à l'Institut neurologique de l'hôpital Victoria de chirurgicale. Les agents Pharrand et Magarod, de Radio-Police, firent les constatations d'usage.

Heurté par un camion

Joseph Rapagna, 10 ans, 1478 est, rue St-Zotique, fut renversé par un camion, hier soir, en traversant la chaussée, à l'angle des rues St-Zotique et Fabre. On le transporta à Ste-Justine, où les médecins constatèrent qu'il avait la cuisse droite fracturée. L'agent Cooper, de la circulation municipale, fit les constatations d'usage.

Licenciement de soldats utiles à l'industrie

(Suite de la page 14)

général du secteur d'entraînement N. 3.

Le lieutenant d'aviation J.-H. Norton, M.C., D.F.C., des quartiers généraux, vient d'être promu au grade de chef d'escadron temporaire et le lieutenant d'aviation H.-O. McDonald devient chef d'escadron intérimaire.

L'officier d'aviation N.-J. Walsh est promu lieutenant d'aviation intérimaire de même que l'officier d'aviation C.-S. Staire.

Les uniformes d'été remplacés

Depuis dimanche dernier, tous les soldats de l'armée active ont remplacé leur uniforme d'été de couleur jaune pâle par l'uniforme khaki, pour faire de l'entraînement.

Le Jour de l'An israélite

Les officiers qui commandent des unités de l'armée active sont autorisés à donner congé aux officiers et soldats juifs de leur unité à l'occasion du nouvel an chez les Juifs, à condition que cela ne nuise pas au service.

Cette année, la 5701ème année israélite commence le jeudi 3 octobre.

Cours de culture physique

On donne actuellement un cours de culture physique pour l'obtention du certificat grade "B", au collège Macdonald, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Cent trente candidats suivront ce cours.

Comité d'enquête

Le lieutenant-colonel Hector Maurault, commandant du régiment de Châteauguay sera président d'un comité d'enquête dont les membres seront le major S.-M. Barbour, du régiment de Saint-Hyacinthe et le lieutenant C.-L. Stuart du bataillon de l'armée active des Canadian Grenadier Guards.

La protection des cultures de lin de la province

Le gouvernement provincial organise la lutte contre la cuscute

Québec, 17. (Du correspondant parlementaire du "Canada"). — Des mesures énergiques mais nécessaires viennent d'être prises par le gouvernement Godbout pour la protection des producteurs de lin. On a découvert que plusieurs champs étaient infestés par une plante qu'on appelle la cuscute et qui est extrêmement dangereuse. En vertu de la loi des mesures de guerre, les autorités du ministère de l'Agriculture ont fait saisir les récoltes en question. On estime qu'un millier d'acres ont souffert du voisinage de la cuscute. Les cultivateurs seront dédommages pour les pertes subies, mais on empêchera la plante de se développer et de gâter les récoltes futures.

D'une façon générale, les victimes de cette mauvaise herbe sont des gens qui ont acheté leurs semences d'individus qui ne donnaient pas les garanties suffisantes.

Tout le lin dans lequel il y a de la cuscute sera envoyé à l'école du lin, de Plessisville, où on lui fera subir le traitement nécessaire pour la séparation du bon grain et du mauvais grain.

Le gouvernement provincial entend donner un nouvel essor à l'industrie du lin dans la province, mais il prend aussi les moyens de protéger ces cultures. Cette année, 12,000 acres ont été ensimées. C'est à peu près le double de l'an dernier. De nouveaux centres de culture du lin ont aussi été organisés.

Légionnaires américains reçus, hier, à Toronto

Toronto, 17. (P.C.). — Deux cents légionnaires américains qui se rendent de Chicago à Boston pour leur congrès annuel ont été reçus officiellement ici, aujourd'hui. Une délégation de la Légion canadienne les accueillit à la gare et les escorta jusqu'à l'hôtel de ville, où ils déposèrent une couronne au cénotaphe. Le maire Ralph Day leur souhaita la bienvenue.

Accident fatal

Sherbrooke, 17. (P.C.). — Norman Côté, âgé de 9 ans, fils de M. Robert Côté, de Rock Island, a succombé à l'hôpital aux blessures qu'il reçut en fin de semaine dans un accident de la rue. L'enfant tomba sous les roues d'un camion de livraison.

Pertes énormes des pomiculteurs de la Nouvelle-Ecosse

On évalue à un million les dommages causés par la tempête d'hier

Halifax, 17. (P.C.). — Les pomiculteurs de la vallée d'Annapolis évaluent à un million de dollars les dommages causés par la violente tempête d'hier soir. Les dommages dans plusieurs autres régions des provinces maritimes s'élèvent à quelques centaines de milliers de dollars.

Près de 600,000 barils de pommes mûres jonchaient le sol après la tempête, environ la moitié de la récolte prévue.

Les pêcheurs ont aussi subi de lourdes pertes. Les petits navires ont été endommagés, deux gros yachts ont été jetés sur la côte, et, en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, des petits navires ont coulé. L'île du Prince-Edouard n'eut que de légers dommages.

Le vent filait à une vitesse de 45 milles à l'heure et atteignit, en certains endroits, 70 milles à l'heure. Des arbres furent déracinés et dix personnes ont été légèrement blessées au Nouveau-Brunswick. Ailleurs, il n'y eut pas de victimes.

Alambic clandestin saisi à Saint-Adolphe

St-Adolphe-de-Dudswell, 17. (Du correspondant du CANADA). — Les agents de la Gendarmerie royale du Canada ont saisi ici, vers onze heures dimanche soir, un puissant alambic d'une capacité de fabrication de cent gallons par jour muni de deux réservoirs pouvant contenir 1500 gallons. L'appareil a été saisi sur un lopin de terre que les contrebandiers avaient loué d'un cultivateur de l'endroit. La police s'est emparée outre d'une petite quantité de bois alcoolique, d'une automobile qui fut employée par les contrebandiers pour servir au transport de la boisson fraudée. L'alambic qui aurait été en opération pendant trois mois ne fonctionnait pas depuis une quinzaine de jours. Les policiers fédéraux n'ont opéré aucune arrestation mais ils le feront d'ici quelques jours. Les officiers qui opérèrent cette saisie sont les capotains Laberge et St-Amour et les agents Bienville, Laliberté, Allyn, Bell et Roy.

Ontario prend des mesures contre les raids et le sabotage

Un comité pour la protection des civils organisera la défense

Toronto, 17 (P.C.). — Un comité de protection civile verra à protéger la population de l'Ontario contre les raids aériens et le sabotage. L'honorable Gordon Conant annonça à la première réunion du comité que l'organisation s'étendrait à tous les centres de la province.

L'Ontario suit en cela l'exemple de quelques autres provinces, dont Québec et les provinces maritimes. S'il y avait invasion, a dit M. Conant, le comité se soumettrait aux autorités militaires. Actuellement, le gouvernement fédéral collabore à ces organisations.

Le Dr W. P. Glidden, officier fédéral du service de protection contre les raids aériens, a dit que le comité devrait entraîner des secouristes et des pompiers volontaires, ainsi qu'on l'a fait aux Etats-Unis.

De nombreuses sociétés de l'Ontario ont offert leurs services. La brigade ambulancière Saint-Jean compte déjà 1,500 à 2,000 hommes et femmes qui sont préparés pour ce travail. Un corps féminin de défense, la Croix-Rouge et la Légion canadienne sont prêtes à collaborer. L'Association du transport automobile de l'Ontario offre 500 de ses membres et 500 camions. Les médecins donneront leurs soins gratuitement.

Actuellement, 6,000 hommes suivent un entraînement de protection contre les raids aériens à l'Association canadienne.

Une jeune fille aurait tenté de se suicider

Mlle Gwynne Taylor, 18 ans, 1035, avenue Union, fut transportée peu après 11 h., hier soir, à l'hôpital St-Luc, où l'on constata qu'elle souffrait d'empoisonnement. Au dire de la police, elle aurait absorbé le contenu de deux bouteilles de désinfectant. Elle est actuellement surveillée par une matrone de la police municipale, car elle devra comparaître, en correctionnelle, sous une accusation de tentative de suicide si, toutefois, elle survit à l'empoisonnement. Le sergent Rafter, du poste de la rue Montfort, fit enquête dans cette affaire, avec les agents Breton et Héty, de Radio-Police et le sergent-détective Bonnier, de la Sûreté municipale.



APPEL D'URGENCE!

Aux Canadiens....

Le peuple britannique demande du secours. Aucun Canadien ne peut rester indifférent à cet appel. Tandis que nous vivons dans le confort, la mort fauche des vies sur le champ de bataille du Commonwealth. Le secours de la Croix-Rouge est requis d'urgence.

Nos fils et nos frères sont là-bas. Sur terre, sur mer et dans l'air, ils affrontent la mort tous les jours. Nous devons être prêts à les secourir lorsqu'ils sont malades ou blessés. Les soldats aussi bien que la population civile ont besoin de l'assistance de la Croix-Rouge. Des

hôpitaux, des accessoires médicaux, des instruments de chirurgie et des pansements, des ambulances et des appareils de rayons-x seront requis. Du jour au lendemain, le besoin peut devenir si pressant que des vies humaines seront sacrifiées si les secours ne sont pas envoyés immédiatement.

Jamais l'assistance de la Croix-Rouge n'a été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Nous devons répondre à cet appel de l'humanité souffrante. Donnez à la Croix-Rouge. Donnez le plus possible, MAINTENANT!

L'APPEL D'URGENCE POUR RECUEILLIR \$5,000,000 COMMENCE LE 23 SEPTEMBRE

LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Donnez le plus possible...maintenant!

PL. 9191



PL. 9191

TAXI LASALLE

Syndicat coopératif

SERVICE RAPIDE ET COURTOIS

Stations dans toutes les parties de la ville

WHISKY

POUR AVOIR LE MEILLEUR...
NE MANQUEZ PAS DE DIRE
DEWAR'S
SCOTCH WHISKY

Relations tendues entre l'Indochine et le Japon

Hanoi refuserait à Tokio la permission de débarquer 200,000 soldats

Hanoi, Indochine française, 17. — (P.A.) Les représentants du Japon et de l'Indochine française semblent être loin de s'entendre, ce soir. On rapporte, en effet, que des navires japonais se dirigent vers l'Indochine pour en ramener, si nécessaire, les sujets japonais qui y vivent.

M. Hokujo, Sasaki, consul général du Japon à Hanoi, a ordonné aux siens qui demeurent actuellement en Indochine de se préparer à quitter ce territoire à moins que les pourparlers qui se poursuivent actuellement ne résistent les relations indochino-japonaises déjà fort tendues.

Les entretiens que poursuivent le général Isaka Nishihara, chef de la mission militaire japonaise, et l'amiral Jean Decoux, gouverneur général français, décideront si le Japon devra recourir aux armes pour obtenir que ses réclamations soient reconnues.

Le Japon demande que ses troupes puissent traverser l'Indochine française afin de pouvoir s'attaquer à la frontière chinoise méridionale qu'occupe le général Tchang Kai-Shek. Le Japon demande également de disposer de la base navale de Haiphong, port stratégique du golfe du Tonkin.

Tokio et Vichy en sont déjà venus à une entente. Le gouvernement Pétain a de fait reconnu en principe les demandes du Japon. Cette première entente comprendrait des concessions limitées d'ordre militaire. Les Japonais pourraient débarquer des troupes dans trois ports et les transporter ensuite jusqu'à la frontière chinoise.

Le régime français serait disposé à continuer les pourparlers avec le Japon, mais il serait toutefois résolu à rejeter toutes les demandes japonaises si elles prenaient la forme d'un ultimatum.

Des observateurs japonais disent que le général Nishihara a reçu, par avion, dimanche dernier, des ordres dont il saisirait l'amiral Decoux, lors de leur prochain entretien. Il est impossible de connaître la nature de ces ordres.

(Des nouvelles de Tchoung-King rapportent que le gouvernement de Tokio demande maintenant que l'Indochine lui permette de débarquer 200,000 soldats en vue de son invasion de l'Indochine. Mais le gouvernement de Hanoi limiterait à 12,000 le nombre des soldats japonais qui pourraient débarquer en Indochine.)

(Le vicomte Caldecote, secrétaire des Domaines dans le cabinet Churchill, a déclaré, en présence des membres de la Chambre des communes que la Grande-Bretagne avait averti le Japon qu'elle est intéressée au statu quo en Indochine. Les États-Unis ont aussi laissé entendre qu'il était en faveur du statu quo dans toute la région du Pacifique.)

Le danger d'invasion existe toujours, dit M. Winston Churchill

(Suite de la page 1) — Il est clair que sur ce chiffre déjà important, il n'y avait que 250 victimes qui faisaient partie de l'armée. Un raid interromp la séance

Comme la dernière fois que le parlement s'était réuni, la séance d'aujourd'hui, à Westminster, fut interrompue par une alerte contre les attaques aériennes. Les Chambres s'assemblèrent de nouveau, cependant, avant que le signal que tout danger était passé ne fut donné. Lorsque M. Churchill eut fini son allocution, il y eut un débat secret. A la fin de ce dernier, l'orateur autorisa la publication d'un communiqué qui dit que désormais le parlement se réunira à intervalles réguliers, mais que les dates et les heures des assemblées ne seront pas dévoilées au public.

Le bombardement de Londres

M. Churchill a parlé assez longuement des attaques aériennes que les nazis infligent à sa capitale. "En plus d'être les actions de véritables barbares, a-t-il dit, les raids de l'ennemi au-dessus de Londres, ont-ils eu pour but, avant tout, de démontrer le pouvoir de la bombe. Cet objectif, l'ennemi a été loin de l'atteindre. Il n'a, en effet, réussi qu'à unir, par les liens sacrés et nouveaux du danger partagé en commun, le roi et la reine à leur peuple; qu'à blinder nos coeurs contre toutes les faiblesses; qu'à tremper comme de l'acier notre détermination de poursuivre jusqu'à la dernière victoire notre guerre contre l'ennemi de l'humanité."

Le danger d'invasion

M. Churchill a ensuite déclaré que la Grande-Bretagne pouvait attendre avec une confiance croissante l'issue de la blitzkrieg. "Notre aviation, a-t-il précisé, a gravement compromis les plans de l'invasion de l'Allemagne en allant, toutes les nuits et pendant des heures, jeter des tonnes d'explosifs sur les troupes et les navires que Hitler a concentrés de l'autre côté de la Manche et de la mer du Nord. L'ennemi continue sans répit de déployer les péniches et les navires qu'il entend utiliser pour nous envahir, malgré tous les coups que nous lui portons, et nous devons nous attendre à ce qu'il fasse sa tentative lorsqu'il jugera que cette dernière a le plus de chances de réussir."

La guerre d'Afrique

M. Churchill a brièvement parlé de la guerre en Afrique. Il en a dit ceci :

"Des combats très violents sont engagés dans le désert entre les colonnes cuirassées des Britanniques et les troupes motorisées de l'Italie qui sont entrées en Égypte en partant de la Libye. Toutefois, l'ennemi est encore à quelque distance de notre principale ligne de résistance et avant de juger quel que ce soit il faut attendre les événements."

La production de guerre

M. Churchill a continué : "Les assauts aériens de l'ennemi contre le Royaume-Uni ont fait des dommages très peu élevés à notre capacité de produire de la guerre. Ils ont détruit, cependant, de nombreux hôpitaux, des églises et des monuments publics. Nous commençons à sentir la

Les nazis "canonneraient" la capitale de l'empire

C'est ce que l'on prétend, dans les milieux bien informés de la capitale allemande — On assure qu'il ne s'agit, pour le moment, que d'une simple expérience — Londres silencieux

Berlin, 17 (P.A.) — Dans les milieux bien informés de Berlin, on prétend ce soir que des canons allemands à longue portée, installés sur la côte française, ont commencé de canonner Londres. On ajoute qu'il ne s'agit là que d'une attaque préliminaire destinée à renseigner le haut commandement nazi sur la portée exacte de cette arme. Lorsque les expériences auront pris fin, le Reich soumettra Londres à un "bombardement quotidien" avec cette artillerie lourde extraordinaire.

(A Londres, on n'a fait aucun commentaire sur cette prétention allemande.)

Le calibre des canons allemands n'a pas été dévoilé. Dans les milieux non-officiels, on assure que même durant la dernière guerre les Allemands possédaient un canon capable de projeter des obus à une distance de 120 kilomètres ou de 75 milles.

Les Italiens occupent Sidi Barrani en Egypte

(Suite de la page 1) — L'offensive italienne ne commencera, aux dires des Britanniques, que lorsque ces armées auront elles aussi envahi l'Égypte. Au Caire, on assure que l'ennemi dispose de 260,000 hommes pour sa campagne contre le canal de Suez.

Les bombardiers de la R.A.F. ont aidé les unités cuirassées anglaises à livrer bataille dans le désert où il fait une température de 120 degrés. Le simoun y souffle aussi avec rage. Jusqu'ici, dans les combats aériens, les Britanniques ont descendu deux avions fascistes chaque fois qu'ils en ont perdu un des leurs.

Où l'armée anglaise a-t-elle l'intention d'organiser une résistance assez énergique pour arrêter l'offensive de l'ennemi? On ignore. C'est là un secret militaire. Vraisemblablement la stratégie des Britanniques paraît être de laisser les Italiens gaspiller leur matériel et leurs ressources et d'allonger sans cesse des lignes de communications que l'escadre de la Méditerranée pourra couper quand elle le voudra.

Sidôt qu'ils eurent pris Sidi Barrani, les Italiens se sont occupés d'y consolider le plus rapidement possible leur position. Il y a, dans cette ville, douze vieux puits romains qui peuvent fournir à l'ennemi toute l'eau dont ses troupes et son matériel ont besoin dans la chaleur torride du désert.

La flotte britannique, concentrée à Alexandrie, a servi jusqu'ici à isoler l'Italie de ses possessions d'Afrique. Alexandrie est à 200 milles à l'est de Sidi Barrani. Le prochain objectif des fascistes est la ville de Matruh, située à mi-chemin entre Sidi Barrani et Alexandrie.

L'Égypte n'a pas encore déclaré la guerre à l'Italie, mais le gouvernement du roi Farouk fait des préparatifs intensifs, dans la fertile vallée du Nil où vit presque toute la population du royaume, pour défendre ce riche territoire contre les attaques aériennes. Le cabinet du Caire est confiant que les Britanniques sauront briser la poussée italienne avant qu'elle ne menace la vallée du Nil.

Communiqué

Le Caire, 17. (P.A.) — Le commandement de l'aviation anglaise en Égypte a publié, mardi soir le communiqué suivant :

"Hier soir, nos avions sont allés bombarder des concentrations motorisées ennemies à l'est de Bouq-Bouq. Plusieurs coups ont porté. Ils ont allumé des incendies et provoqué des explosions."

"En Égypte nous avons de nouveau attaqué avec succès l'aéroport d'Asmara. Nous y avons touché des hangars."

"Une escadrille ennemie s'est approchée, hier de Malte. Elle a pris la fuite dès qu'elle a aperçu nos chasseurs."

"De toutes les opérations auxquelles ils ont participé, nos avions sont revenus intacts."

vague qui devient de plus en plus puissante de la production de nos usines, construites au début de la guerre, et c'est cette vague qui nous portera jusqu'à la victoire."

Il faut être discret

M. Churchill n'a parlé que dans les termes les plus vagues, rappelant aux députés qu'il ne voit pas pourquoi les Anglais devraient tenir l'ennemi informé de tous les arrangements qu'ils font et devraient lui permettre ainsi d'accomplir plus facilement son œuvre de destruction. "Je réserve donc pour la séance secrète de tout à l'heure les détails que je ne puis préciser publiquement," a-t-il dit.

Les attaques contre Buckingham

Des agressions dont a été victime le palais de Buckingham, M. Churchill a dit : "Les agressions délibérées et répétées de l'aviation ennemie contre le palais de Buckingham et contre les personnes de notre roi et de notre reine bien-aimés ont aussi pour but, en plus d'être une leçon de barbarie que nous nous refusons à apprendre, de démontrer nos gens. Elles ont évidemment un résultat qui est directement opposé de ce que l'ennemi en attend."

M. Churchill rendit ensuite hommage à l'armée de la défense passive, à celle des pompiers et aux civils.

La tâche de sauver Londres

M. Churchill a dit encore que la tâche de préserver la santé et le bien-être de l'énorme communauté qui vit dans la vallée de la Tamise, laquelle abrite plus de 8,000,000 de personnes, vivant dans les conditions artificielles de la civilisation scientifique, est très lourde. Il a ajouté que, toutefois, le gouvernement l'accomplissait d'une façon adéquate. "Tout notre système de vie et de travail, a-t-il poursuivi, est rapidement adapté à des conditions qui avaient été jusqu'ici inconnues de la société moderne. Il faut corriger constamment à la lumière de l'expérience acquise. C'est ce que nous faisons et je me flatte que nous le faisons bien."

Depuis ce temps, ajoute-t-on, l'artillerie du Reich a fait tant de progrès que ce n'est plus un problème de tirer de Calais à Londres, les deux villes étant éloignées l'une de l'autre de 90 milles.

D'après les photos que l'on a publiées à Berlin de ces fameux canons, ils auraient un calibre de 10 pouces. (Durant la dernière guerre, les Allemands canonnèrent Paris d'une distance de 75 milles, avec une grosse Bertha. Cette dernière projetait un obus de 265 livres. On avait alors estimé qu'un tel canon ne pouvait pas tirer plus de trente coups. Après quoi il était ruiné. On croit que les canons d'aujourd'hui ne valent pas mieux.)

(Ces canons peuvent placer, selon des experts, leurs obus dans un rectangle long de deux milles et large de trois quarts de mille. C'est donc dire que leur tir est loin d'être précis.)

La France prête à défendre sa colonie de l'Indochine

(Suite de la page 1) — par les Allemands, que le haut commandement nazi a averti les Britanniques que s'ils refusaient d'accepter les conditions d'occupation avec lesquels les soldats du Reich naient ce qu'ils achètent, ils seraient considérés comme des saboteurs. Les conducteurs de tramways de Bordeaux refusaient depuis quelques jours d'accepter les marks d'occupation.

La première revue des modes à lieu à Paris

Paris, 11. (Retardé, via Berlin, P.A.) — La première présentation de modes à Paris depuis la guerre et l'occupation allemande a eu lieu la semaine dernière. Ce fut celle de Jeanne Lanvin avec cinquante mannequins.

Caractéristiques de cette présentation : bas de tweed pour remplacer les bas de soie, jupes descendant en larges plis à main en raison de l'absence de livraison à domicile des cols, costume cycliste de jersey gris en raison de la popularité de la bicyclette, costumes avec gros boutons d'argent et d'or robes du soir sans décolleté et avec manches.

La région de Lille sera l'une des plus éprouvées

Lille, France, 11. (retardé, via Berlin, P.A.) — La région de Lille sera l'une des plus éprouvées par la famine au cours de l'hiver, selon une enquête préliminaire menée ici.

En général, les réserves agricoles ne sont pas considérables dans le nord de la France à cause des dommages causés par la guerre et à cause des réquisitions de l'armée allemande d'occupation.

Lille souffrira du manque de vivres cet hiver. Tous les villages ont établi des comités pour surveiller le rationnement et la distribution des vivres. Partout on s'efforce d'attribuer des jardins aux familles et on encourage l'élevage de poulets et de lapins.

La réaction du discours de M. Roosevelt à Vichy

Vichy, France, 17. — Les discours échangés par le président Roosevelt et par le nouvel ambassadeur de France à Washington, M. Henri Haye, ont entraîné une réaction favorable dans les milieux de Vichy.

On se réjouit également à Vichy de ce que les États-Unis, au titre de "puissance protectrice", d'après le congrès de Genève de 1929 concernant les prisonniers de guerre, ont reçu des autorités allemandes l'autorisation d'inspecter les camps de prisonniers de guerre dans le Reich. On se réjouit d'autant plus de cette autorisation à Vichy que tous les jours des milliers de prisonniers français sont conduits en Allemagne.

Déjà des observateurs américains ont visité quelques-uns des camps de prisonniers militaires français et japonais et ont fait des rapports favorables sur les conditions d'hygiène et d'alimentation de ces camps. Ces rapports ont apporté un grand soulagement aux familles françaises qui comptent presque toutes un de leurs membres parmi les prisonniers de guerre des Allemands. Mais la nouvelle que le rationnement de la nourriture, du point de vue de la quantité, serait plus sévère cause quelque anxiété aux familles françaises. A cela s'ajoute le fait que le déménagement des prisonniers rend très difficile l'envoi de vivres et de vêtements. Nombre de Français tricotent pour les prisonniers, mais l'embarras est d'avoir les adresses des militaires à qui ces articles sont destinés.

Présentement, il est assez difficile d'obtenir des renseignements sur les prisonniers en France occupée. Cinquante membres de la Croix-Rouge américaine et des assistants sociaux partent aujourd'hui de Clermont Ferrand pour la France occupée avec un approvisionnement pharmaceutique et chirurgical.

On annonce que le gouvernement a décidé de continuer à payer indéfiniment des allocations séparées aux parents de prisonniers, en conformité avec la devise adoptée : "Les prisonniers d'abord".

Un avion français a abattu un hydravion britannique, dit Vichy

Vichy, France, 17. — Les journaux français disent aujourd'hui que c'est pour assurer l'ordre dans les colonies françaises africaines que les trois croiseurs et les trois destroyers français sont partis de Toulon pour aller à Dakar où ils sont arrivés.

Le gouvernement Pétain confirme aussi la "descente" d'un hydravion anglais par un avion de chasse français. L'aviation anglaise lançait des feuillets de propagande en faveur du général de Gaulle. L'aviation française faisait des exercices de vol au-dessus de Casablanca. L'aviation française s'approcha de l'aviation anglaise pour l'identifier. Celui-ci ouvrit le feu, alors l'aviation française riposta et le fit tomber en flammes à la mer. Une embarcation alla recueillir les trois aviateurs anglais.

L'aviation britannique et la tempête dispersent les concentrations de...

(Suite de la page 1) — tion anglaise a, de nouveau, furieusement attaqué les ports dans lesquels l'ennemi prépare son invasion des îles. Voici le résultat de ces raids :

1° Veere, base aéro-navale installée sur l'île néerlandaise de Walcheren, a été bombardée. Une concentration de péniches qui s'y trouvaient a été attaquée d'une faible altitude;

2° Les ports de Dunkerque et d'Ostende ont été attaqués à la faveur de nuages très bas. Plusieurs vaisseaux qui y étaient ancrés ont été atteints;

3° Une saive de bombe est tombée sur les quais de Calais;

4° Douze péniches et trois navires qui les convoquaient ont été bombardés au large de Zeebrugge, en Belgique;

5° Trois péniches ont été attaquées au large d'Ostende.

Vive la tempête

Toute la journée le vent a soufflé de plus en plus fort sur la Manche et, ce soir, d'énormes vagues viennent se briser sur la côte anglaise. Des ruineurs qui disent que des péniches allemandes ont été rejetées sur les rivages britanniques n'ont pas été officiellement confirmées.

En dépit du mauvais temps, l'aviation anglaise a continué de surveiller le littoral européen pour y surveiller la flotte ennemie et pour savoir dans quels endroits elle a jugé prudent de se cacher pour échapper à la furie des flots démontés. Les navires anglais qui sont passés dans la Manche, au cours de la journée, n'ont pas été attaqués une seule fois. Des avions les ont escortés et dans ce travail de routine ils ont effectué, en quelques heures, 15,000 milles de vol.

D'autres avions sont allés faire des reconnaissances chez l'ennemi. Voici le communiqué officiel qui a été publié après qu'ils furent revenus à leurs bases :

"Au cours de la nuit dernière, nous avons organisé une vaste expédition de reconnaissance pour connaître les changements soudains qui seraient certainement faits par l'ennemi dans la disposition générale de ses forces navales. Ces changements furent nécessaires par les bombardements de notre aviation et par le fait que, toute la nuit, un vent très violent de l'ouest a balayé la Manche. Il soufflait en tempête dans des endroits exposés où déjà des navires de surface ennemis avaient été localisés. La mer était très dure, et nous savions que les vaisseaux ennemis seraient forcés de se mettre à l'abri. Ces avions ont été immédiatement localisés."

L'hon. M. King fera une déclaration sur le projet de canalisation

(Suite de la page 1) — gar, président de la représentation canadienne au comité permanent canado-américain de défense, mais qu'il n'a aucun commentaire à faire sur les travaux du comité.

La possibilité, pour les deux pays, d'exécuter conjointement le projet de canalisation, a de nouveau fait le sujet d'entretiens, au début de la guerre, parce que l'on prévoyait que les industries de guerre auraient besoin d'un supplément d'énergie électrique.

L'hon. M. Gardiner

Le premier ministre a déclaré que l'hon. M. Gardiner, ministre des services de guerre, restera ministre de l'Agriculture. "Il se pose, dit-il, plusieurs problèmes agricoles avec lesquels M. Gardiner est très familier, et quelques-uns touchent de près aux

travaux du ministère des services de guerre, dit-il. Nous ne songeons pas encore à nommer un nouveau ministre".

L'assurance-chômage

L'hon. M. King a annoncé que la composition du personnel de la commission administrative de la loi de l'assurance-chômage sera publiée vers la fin de la semaine.

Les Anglais repoussent deux cents avions allemands au-dessus du Kent

(Suite de la page 1) — trouvait, y a crevé une conduite d'eau et le refuge a été inondé. On croit que la même bombe a avarié le métro.

Londres, mercredi 18. (P.C.) — Le ministère de l'Air a révélé, ce matin, qu'en dépit d'un vent de 100 milles à l'heure qui balaya la côte anglaise de la Manche, des avions de chasse britanniques ont attaqué avec succès, hier soir, plus de 200 raiders ennemis, se dirigeant vers Londres et les ont repoussés.

Quelques précisions sur ce combat spectaculaire ont été dévoilées ce matin, pendant que d'autres avions nazis bombardent Londres presque sans interruption. Ils y font des victimes. Il y en a eu dans le sud-ouest de la capitale. Il y en a eu d'autres dans le sud ou d'une volée de six bombes explosives de lourd calibre vient de tomber.

Voici le texte du communiqué que le ministère de l'Air et de la sécurité intérieure ont publié et dans lequel il est fait mention du combat aérien dont il est parlé ci-dessus :

"Jusqu'au début de l'après-midi, l'ennemi n'a pas fait preuve de beaucoup d'activité."

"Bien qu'il ait jeté des bombes dans diverses parties du sud et du sud-est de l'Angleterre, les dommages que celles-ci ont faits ne sont pas considérables. Il y a eu des morts et des blessés dans le sud-ouest de Londres."

"Une bombe a touché une église à Portsmouth. Des maisons y ont aussi été atteintes. Il y a eu un petit nombre de blessés."

"Vers 3 heures 15, hier après-midi, plusieurs vagues puissantes d'aviation ennemie ont traversé la côte du Kent. Elles volaient dans la direction générale de Londres. De nombreuses escadrilles de nos chasseurs furent envoyées à leur rencontre. Il n'y a pas eu de grand combat aérien, mais un contact a été établi quelque part au-dessus du Kent. L'ennemi a été promptement dispersé et ses appareils ont du rebrousser chemin après avoir pénétré jusqu'à Maidstone."

"Les rapports que nous avons reçus jusqu'ici montrent qu'avant que les appareils ennemis n'aient pu fuir, cinq d'entre eux ont été descendus par nos chasseurs et deux autres par notre D.C.A."

"Il est maintenant connu que nous n'avons perdu que 11 pilotes dans les combats aériens de dimanche, durant lesquels 187 appareils ennemis furent détruits."

Cinq alertes à Londres

Londres, 17 (P.C.) — Le ciel triste et bas de la Grande-Bretagne a littéralement grouillé d'avions aujourd'hui. Il fut presque continuellement rempli de chasseurs anglais et de bombardiers allemands, ces derniers s'en prenant d'une façon toute particulière à Londres qui a eu cinq alertes, entre l'heure du déjeuner et l'heure du dîner. Au cours de leur cinquième visite au-dessus de la capitale, visite par laquelle débutait la onzième nuit consécutive de raids contre la métropole, les appareils nazis ont jeté des bombes. Le roulement, maintenant monotone, des explosions grondait dans une partie de la périphérie londonienne. Les batteries de la D.C.A. faisaient leur tapage d'enfer de tous les soirs.

Entretiens, des communiqués ont révélé que Mayfair, Chelsea et plu-

Ce que deux journalistes américains pensent de la guerre anglo-allemande

Ils disent à la radio de Londres qu'ils sont certains que Hitler va tenter une invasion — L'un dit qu'elle échouera, l'autre ne sait pas. Raisons d'espérer, raisons de craindre

Londres, 17. (P.C.) — Discutant la question de la guerre dans un programme de nouvelles destinées aux États-Unis, M. Millory Browne, rédacteur du Christian Science Monitor et M. Raymond Daniell, premier correspondant, à Londres, du New York Times, ont exprimé formellement l'opinion que Hitler va tenter d'envahir la Grande-Bretagne. M. Browne s'est dit convaincu que la tentative sera faite très prochainement et qu'elle ne réussira pas. M. Daniell a été moins positif. Il a admis que tout indique que Hitler va tenter le grand coup, mais il se refuse à faire des prédictions sur le résultat de l'affaire.

Ces deux hommes sont respectivement président et vice-président de l'Association des correspondants américains en Angleterre. Leur débat les a conduits à la conclusion que les Américains ne doivent compter sur personne pour arrêter les nazis; qu'ils ne doivent pas en somme faire comme la Grande-Bretagne qui avait basé ses plans sur la résistance de la France; qu'il doivent se préparer à tout.

M. Browne croit que quelque chose doit se produire bientôt parce que Hitler a promis que la guerre finirait cette année. Pour tenir cette promesse il faut vaincre la Grande-Bretagne, ce qu'il ne peut réussir que par une invasion réussie.

Tout en disant qu'une victoire allemande rapide ne peut venir que par une invasion, M. Daniell croit qu'il est possible que les nazis continuent d'arroses la Grande-Bretagne de bombes. Il est d'avis que les Allemands ont plus d'avions et plus de gazoline que les Anglais croient qu'ils n'en ont.

A cela M. Browne a répondu que M. Daniell faisait l'aviation allemande de plus forte qu'elle ne l'est en réalité et qu'il semblait croire que l'aviation anglaise ne se renforce pas. M. Browne ne peut pas croire que l'aviation et la flotte britanniques permettront au Reich de soumettre la Grande-Bretagne à un blocus qui obligerait à demander merci. M. Browne est enfin d'avis que si les Allemands s'établissent une tête de pont en terre anglaise et s'ils sont capables de tenir trois jours, de débarquer des troupes, des munitions et des armes en Angleterre, la situation de cette dernière sera désespérée.

Les deux journalistes ont enfin discuté le facteur température. M. Browne a dit qu'il est convaincu maintenant que les mauvais temps et l'arrivée, que les soldats allemands qui Hitler enverra, par mer en Grande-Bretagne, y débarqueront dans un bien piètre état pour se battre, à moins que Hitler, parmi ses armes secrètes, ne dispose d'un remède capable de guérir instantanément le mal de mer.

M. Daniell croit, pour sa part, que les mauvais temps, s'il peut favoriser la Grande-Bretagne, peut aussi aider les Allemands, en ce sens que le brouillard pourra dissimuler leurs mouvements et leur permettre d'attaquer par surprise.

Deux jeunes hommes se noient dans la rivière Saint-Jean

Saint-Jean, N.-B., 17. (P.C.) — Une automobile a plongé dans la rivière St-Jean, ce soir, et deux de ses occupants, deux jeunes hommes, se sont noyés. Un troisième a réussi à s'en tirer indemne.

Nous gagnerons la guerre. Il faut aussi gagner la paix. Sauvegarder nos économies en les plaçant dans les Certificats d'épargne de guerre.

"La bière rapporte des millions de dollars en impôts... et les dollars sont exactement ce dont le gouvernement a besoin pour gagner la guerre." (Les taxes sur la bière) (diminuent les autres taxes.)

MAINTENANT, PLUS QUE JAMAIS

SOBRE EN TOUT la Bière me suffit

Cette annonce fait partie d'une série ayant pour but de démontrer l'importance de l'industrie de la brasserie dans la vie économique du pays.

Chronique ouvrière

La durée du travail dans l'industrie du bâtiment

L'honorable M. Rochette explique pourquoi Québec a suspendu la limitation des heures de travail pour les constructions militaires — Le temps supplémentaire doit être payé salaire et demi

Québec, 17. (Du correspondant du CANADA). — L'hon. Edgar Rochette, ministre du travail, des mines et des pêcheries maritimes dans le gouvernement Godbout, a remis à la presse, cet après-midi, le communiqué suivant:

"On a demandé à plusieurs reprises au ministère du travail certaines explications sur la portée de l'arrêté ministériel No 3155, du 27 août 1940, qui libère les contrats de construction exécutés pour fins militaires, par certains entrepreneurs, des dispositions des arrêtés ministériels pris en vertu de la loi de la limitation des heures de travail.

"A la demande des autorités fédérales, le ministère du travail a consenti à faire approuver une prolongation indéfinie des heures de travail pour ce qui touche les métiers du bâtiment, lorsque ceux-ci sont occupés à des travaux d'ordre militaire. Le gouvernement fédéral a estimé qu'il y avait lieu, surtout du fait de la mise en vigueur de la loi de la mobilisation nationale. Cependant, il reste que les conventions collectives de travail affectant l'industrie du bâtiment demeurent en vigueur pour ce qui est du paiement d'un salaire supplémentaire pour les heures en excédant de la durée normale du travail, soit huit heures par jour, quarante-quatre ou quarante-huit heures par semaine, selon les circonstances. Contrairement à ce qu'on a prétendu en certains milieux, en attendant que des arrêtés de défense nationale, le ministère n'a jamais autorisé à rémunérer les heures supplémentaires au tarif ordinaire.

"Le ministère du Travail tient à noter que pour l'industrie du bâtiment, la réglementation des heures de travail est prise en exécution de la loi de la limitation des heures de travail. La loi de la Convention collective autorise évidemment les parties contractantes à limiter les heures de travail, mais comme une réglementation existe déjà en vertu de la loi de la limitation des heures de travail, une nouvelle réglementation ne fait que double emploi. Cette réglementation superposée a toujours été tolérée quand elle s'accordait avec la réglementation provinciale existante."

La vente exclusive des fournitures électriques réclamée par les électriciens

La corporation des électriciens de la province de Québec a demandé cette année au gouvernement de la province de modifier la loi des électriciens "de manière à défendre la vente des fournitures électriques, approuvées pour fins d'installations, à toutes personnes, associations, compagnies ou corporations désirant utiliser ces fournitures pour la réparation ou la construction des installations électriques sans être porteurs des permis provinciaux A, A2, B et B2". La Corporation demande également que ces personnes, associations, compagnies ou corporations n'aient pas le droit d'effectuer des réparations, si elles n'ont pas de permis.

C'est ce que le congrès des corporations a résolu hier soir, au cours de sa troisième séance. Ces deux résolutions ont une importance toute particulière, car, aujourd'hui, on peut se procurer des fournitures électriques dans un grand nombre de magasins. La corporation veut, en un mot, donner aux électriciens la vente exclusive de ces marchandises et défendre à n'importe qui de les installer.

Une autre résolution non moins intéressante est celle qui recommande au gouvernement provincial d'abolir tous les honoraires d'inspection et de faire payer par les compagnies d'assurances pour les frais d'administration du service provincial. La corporation considère qu'il n'est que juste que les compagnies d'assurances, qui en fait, bénéficient largement de l'inspection des travaux, dont le but est d'éliminer tout danger d'incendie, paient les frais du service. Elle affirme que le public s'oppose souvent à payer les honoraires d'inspection parce qu'ils sont trop onéreux. Le service provincial coûte environ \$400,000 par année. La corporation suggère que les compagnies versent au trésorier de la province une taxe calculée au pro rata du chiffre d'affaires annuel.

La loi des corporations

Le congrès a recommandé au Conseil supérieur des corporations d'organiser une campagne avec toutes les associations professionnelles, afin d'appuyer le projet de loi des corporations préparé par l'Action corporative et qui doit être soumis aux autorités provinciales à la prochaine session de l'Assemblée législative. Il a aussi demandé à l'Action corporative de rendre son projet public au plus tôt.

Le local 68 de Québec de l'Union internationale des ouvriers de la fourrure protestera bientôt auprès du ministère provincial du Travail contre le contrat collectif conclu entre la Section de la fourrure de l'Association des Marchands détaillants du Canada et l'Union nationale catholique des travailleurs en fourrures de Québec. Il prétend que ce contrat n'améliore pas les conditions de travail et ne donne aux ouvriers qu'une augmentation infime de salaires.

C'est ce que nous a déclaré, hier soir, au cours d'une entrevue, le vice-président général de cette Union internationale, M. Albert Roy. Selon M. Roy, le local 68 veut mettre le ministère du Travail au courant de la situation avant de prendre des mesures plus énergiques. "Nous voulons que le différend actuel soit réglé à amiable, si cela est possible, dit-il. C'est pourquoi nous attendons que le ministère rende une décision à ce sujet. Mais nous ne pouvons tolérer l'état de choses actuel et nous sommes décidés à prendre tous les moyens à notre disposition pour donner aux ouvriers des conditions convenables."

M. Albert Roy affirme que le local 68 de l'Union internationale groupe 135 membres qualifiés sur un total de trois cents ouvriers, parmi lesquels se trouvent de nombreux apprentis, qui travaillent dans l'industrie de la fourrure. "Nous n'hésitons pas à dire que nos membres sont compétents dans leurs métiers et qu'ils ne peuvent tolérer un contrat semblable", dit-il.

C'est le vice-président général déclare que c'est l'Union nationale qui entame les premiers pourparlers pour conclure une entente collective de travail avec les employeurs. "Mais, après sept conférences conjointes, comme il ne semblait pas y avoir d'intérêt possible, nous décidâmes d'intervenir et de continuer les pourparlers, dit-il. Les patrons, craignant d'avoir à négocier avec nous, s'empresèrent de faire de légères concessions qui furent acceptées immédiatement par les ouvriers syndiqués.

Le contrat conclu est inacceptable. Il donne aux ouvriers et aux employeurs une augmentation d'un dollar par semaine de 48 heures de travail". Affirmant que le contrat prescrit des salaires de famine, M. Roy souligne le fait que l'industrie de la fourrure est saisonnière et que les ouvriers ne travaillent souvent que six mois par année. "S'ils étaient employés durant toute l'année, dit-il, les salaires seraient peut-être acceptables avec de légères modifications. Mais dans le cas présent, ils sont dérisoires. Nous sommes déterminés à obtenir pour nos membres de meilleures conditions de travail".

Le local 68 de Québec de l'Union internationale des ouvriers de la fourrure protestera bientôt auprès du ministère provincial du Travail contre le contrat collectif conclu entre la Section de la fourrure de l'Association des Marchands détaillants du Canada et l'Union nationale catholique des travailleurs en fourrures de Québec. Il prétend que ce contrat n'améliore pas les conditions de travail et ne donne aux ouvriers qu'une augmentation infime de salaires.

C'est ce que nous a déclaré, hier soir, au cours d'une entrevue, le vice-président général de cette Union internationale, M. Albert Roy. Selon M. Roy, le local 68 veut mettre le ministère du Travail au courant de la situation avant de prendre des mesures plus énergiques. "Nous voulons que le différend actuel soit réglé à amiable, si cela est possible, dit-il. C'est pourquoi nous attendons que le ministère rende une décision à ce sujet. Mais nous ne pouvons tolérer l'état de choses actuel et nous sommes décidés à prendre tous les moyens à notre disposition pour donner aux ouvriers des conditions convenables."

M. Albert Roy affirme que le local 68 de l'Union internationale groupe 135 membres qualifiés sur un total de trois cents ouvriers, parmi lesquels se trouvent de nombreux apprentis, qui travaillent dans l'industrie de la fourrure. "Nous n'hésitons pas à dire que nos membres sont compétents dans leurs métiers et qu'ils ne peuvent tolérer un contrat semblable", dit-il.

C'est le vice-président général déclare que c'est l'Union nationale qui entame les premiers pourparlers pour conclure une entente collective de travail avec les employeurs. "Mais, après sept conférences conjointes, comme il ne semblait pas y avoir d'intérêt possible, nous décidâmes d'intervenir et de continuer les pourparlers, dit-il. Les patrons, craignant d'avoir à négocier avec nous, s'empresèrent de faire de légères concessions qui furent acceptées immédiatement par les ouvriers syndiqués.

Le contrat conclu est inacceptable. Il donne aux ouvriers et aux employeurs une augmentation d'un dollar par semaine de 48 heures de travail". Affirmant que le contrat prescrit des salaires de famine, M. Roy souligne le fait que l'industrie de la fourrure est saisonnière et que les ouvriers ne travaillent souvent que six mois par année. "S'ils étaient employés durant toute l'année, dit-il, les salaires seraient peut-être acceptables avec de légères modifications. Mais dans le cas présent, ils sont dérisoires. Nous sommes déterminés à obtenir pour nos membres de meilleures conditions de travail".

Protestation des ouvriers de la fourrure contre le contrat collectif

Le local 68 de Québec de l'Union internationale des ouvriers de la fourrure protestera bientôt auprès du ministère provincial du Travail contre le contrat collectif conclu entre la Section de la fourrure de l'Association des Marchands détaillants du Canada et l'Union nationale catholique des travailleurs en fourrures de Québec. Il prétend que ce contrat n'améliore pas les conditions de travail et ne donne aux ouvriers qu'une augmentation infime de salaires.

C'est ce que nous a déclaré, hier soir, au cours d'une entrevue, le vice-président général de cette Union internationale, M. Albert Roy. Selon M. Roy, le local 68 veut mettre le ministère du Travail au courant de la situation avant de prendre des mesures plus énergiques. "Nous voulons que le différend actuel soit réglé à amiable, si cela est possible, dit-il. C'est pourquoi nous attendons que le ministère rende une décision à ce sujet. Mais nous ne pouvons tolérer l'état de choses actuel et nous sommes décidés à prendre tous les moyens à notre disposition pour donner aux ouvriers des conditions convenables."

M. Albert Roy affirme que le local 68 de l'Union internationale groupe 135 membres qualifiés sur un total de trois cents ouvriers, parmi lesquels se trouvent de nombreux apprentis, qui travaillent dans l'industrie de la fourrure. "Nous n'hésitons pas à dire que nos membres sont compétents dans leurs métiers et qu'ils ne peuvent tolérer un contrat semblable", dit-il.

C'est le vice-président général déclare que c'est l'Union nationale qui entame les premiers pourparlers pour conclure une entente collective de travail avec les employeurs. "Mais, après sept conférences conjointes, comme il ne semblait pas y avoir d'intérêt possible, nous décidâmes d'intervenir et de continuer les pourparlers, dit-il. Les patrons, craignant d'avoir à négocier avec nous, s'empresèrent de faire de légères concessions qui furent acceptées immédiatement par les ouvriers syndiqués.

Le contrat conclu est inacceptable. Il donne aux ouvriers et aux employeurs une augmentation d'un dollar par semaine de 48 heures de travail". Affirmant que le contrat prescrit des salaires de famine, M. Roy souligne le fait que l'industrie de la fourrure est saisonnière et que les ouvriers ne travaillent souvent que six mois par année. "S'ils étaient employés durant toute l'année, dit-il, les salaires seraient peut-être acceptables avec de légères modifications. Mais dans le cas présent, ils sont dérisoires. Nous sommes déterminés à obtenir pour nos membres de meilleures conditions de travail".

Les cordonniers réclament un barème de salaires dans les commandes de guerre

Toutes les unions de cordonniers de la province de Québec ont récemment demandé au gouvernement fédéral d'inclure un barème de salaires dans toutes les commandes de guerre données aux manufacturiers de l'industrie de la chaussure. Elles se plaignent que certains manufacturiers ne paient pas des salaires convenables, alors que le prix que le gouvernement leur consent leur permet de faire.

Voici un résumé du mémoire qu'elles ont soumis aux autorités fédérales à ce sujet. Il est signé par le local 249 de l'Union internationale, la Fédération nationale de la chaussure du Canada, la Canadian Shoe Workers Union and Allied Craft, le Syndicat des cordonniers de Montréal, l'Union protectrice des ouvriers de la chaussure de Québec, l'Union des cordonniers de Beauce et la Fraternité des tailleurs de cuir de Québec.

"Le gouvernement fédéral accorde des contrats de guerre aux manufacturiers de chaussures depuis le début

du conflit, dit le mémoire. Mais nous recevons des ouvriers de nombreuses plaintes au sujet des salaires payés par les patrons. C'est pourquoi nous désirons respectueusement vous demander de corriger cet état de choses en insérant un barème de salaires dans les contrats de guerre. Nous annexons au mémoire le barème de taux à la pièce actuellement en vigueur dans certains ateliers. Il donne une satisfaction aux employeurs et aux employés.

"Nous croyons savoir que le gouvernement fédéral fixe déjà des salaires pour l'industrie du bâtiment et celle de la construction maritime. Cette pratique facilite le travail des inspecteurs qui peuvent mieux se rendre compte de l'observance du barème spécial et aussi du contrat collectif. Bien que les ouvriers de la chaussure exécutent souvent en même temps des contrats de guerre et d'autres contrats de travaux, nous croyons pouvoir en arriver à des résultats satisfaisants par l'établissement d'un barème de taux à la pièce. Dans les conditions actuelles, il est pratiquement impossible aux inspecteurs d'établir la proportion du temps que les ouvriers donnent à l'exécution du contrat de guerre. Mais comme tous ces contrats exigent l'emploi du même matériel, prescrit l'uniformité dans le mode de fabrication et donne le même prix pour chaque paire de chaussures,

"Pour toutes ces raisons, dit le mémoire, nous sommes en droit de vous demander l'établissement d'un barème de salaires uniformes dans les contrats de guerre. Nous n'avons aucun doute que les manufacturiers et les ouvriers en seront satisfaits."

Le mémoire donne ensuite les statistiques contenues dans le dernier rapport du Comité paritaire de l'industrie de la chaussure. Selon ces statistiques, les salaires moyens payés aux hommes seraient de \$13.33 par semaine, de \$57.78 par mois et de \$693.36 par année, à Montréal; et de \$10.58 par semaine, à Québec; et de \$9.09 par semaine dans les régions rurales. Les salaires moyens des femmes sont de \$8.75 à Montréal, de \$6.95 à Québec et de \$6.07 dans les centres ruraux.

"Le mémoire donne ensuite les statistiques contenues dans le dernier rapport du Comité paritaire de l'industrie de la chaussure. Selon ces statistiques, les salaires moyens payés aux hommes seraient de \$13.33 par semaine, de \$57.78 par mois et de \$693.36 par année, à Montréal; et de \$10.58 par semaine, à Québec; et de \$9.09 par semaine dans les régions rurales. Les salaires moyens des femmes sont de \$8.75 à Montréal, de \$6.95 à Québec et de \$6.07 dans les centres ruraux.

Autres nouvelles du monde ouvrier

Réunion des employés de pompes funèbres

L'Association des employés de pompes funèbres tiendra une réunion régulière ce soir à 8 h. au No 1231, rue De Montigny. L'agent d'affaires, M. G. A. Gagnon, soumettra un rapport de ses travaux de la semaine et des délibérations du congrès de la C.T.C.C.

Avis aux plombiers et aux poseurs d'appareils de chauffage

Le syndicat des plombiers et des poseurs d'appareils de chauffage tiendra une réunion régulière ce soir, à 8 h., au No 1231, rue De Montigny. Plusieurs questions d'un intérêt particulier y seront discutées.

Funérailles de Me J.-Y. Fortier

Le service funèbre a eu lieu hier à l'église Saint-Antoine

Hier ont eu lieu les funérailles de Me Jacob-Yves Fortier, C.R., décédé subitement à son bureau le vendredi 12 septembre 1940, à l'âge de 52 ans.

Le cortège est parti des salons mortuaires Thomas Kane, 5301, Bd Décarie, pour se rendre à l'église Saint-Antoine, où le service fut célébré à 9 heures.

M. l'abbé Emile Lambert, curé de la paroisse, fit la levée du corps. Le Père Georges Mongeau, s.j., chanta le service, assisté de M. l'abbé J. Desnoes, curé de l'île Bizard, comme diacre, et de M. l'abbé J.-A. Melançon, curé de Bécancour, camarade de collège du défunt.

A un autel latéral, une messe basse a été dite par M. Raoul Alard, p.s.s.

Dans le sanctuaire on remarquait le Père Tancredi, o.f.m., M. l'abbé Wilfrid Labrosse, professeur à Polytechnique, M. l'abbé J.-A. Baudette, curé, M. l'abbé Omer Deschênes, curé de Ste-Brigide, M. l'abbé Emile Lambert, curé de St-Antoine, M. l'abbé H. Pelletier, vicaire, M. l'abbé J. Fortin, curé du Christ-Roi, M. D. Waddell, p.s.s.

Le deuil était conduit par les beaux-frères du défunt, le Dr Edgar Brosseau, M.M. J.-N. St-Cyr, Ovide et Emile Pomerleau; son neveu, M. Lambert Archambault, et son cousin, M. M. Lafrenière.

Dans le cortège on remarquait: Me Arthur Vallée, C.R., ancien bâtonnier, Me D. Baril, l'hon. Henry-L. Auger, Jean Gauthier, Me G. St-Pierre, C.R., chef du contentieux municipal avec son assistant Me Claude Choquette, C.R., Me Albert Berthiaume, Me Jean-C. Martineau, Me Francis Fautoux, C.R., Me Alfred Cinq-Mars, C.R., Me E. Molleur, avocat, Me Zénon Fontaine, C.R., Me Evélude Desjardins, C.R., recorder de Verdun, M. J.-Nap. Langelier, Albert Hétu, Me Jean Casgrain, avocat, Me Omer Legrand, C.R., Me A. Morin, Me Eugène Poirier, N.P., Me Léon Faribault, C.R., Me Charles-Émile Bruchési, C.R., Me Jean Letourneau, avocat, Dr J.-Roméo Pepin, le Dr Louis Paré, Eugène Beaulac, Donat Turcotte, Me J.-A. Roch Proulx, N.P., le Dr A. Comeau, D.D.S., Me Alfred Labelle, avocat, Me Wilfrid Pilon, C.R., le Dr A. Paré, Me J.-H. A. Bohémier, N.P., le Dr A.-B. LeBel, Me Camille Tessier, C.R., le Dr J.-E. Bourget, Paul-E. Ostiguy, Me A. Toutigny, avocat, Me A. Cloutier et Me Y. Payer, avocat, Lester Mercier, Georges Roy, P. Laplante, Arthur Salvas, W. Pardi, le Dr A.-J. Miller, J.-N. Côté, Me J.-N. Bastien, C.R., Paul Tremblay, Auguste Quesnel, L.-P. Richard, Me J.-H. Langevin, N.P., Félix Desrosiers, Fred Lambert, Paul Dozois, L.-E. de Guise, Raoul Raymond, L.-C. Robitaille, Hector Prévost, A. Legault, J.-H. Faucher, James Melissac, J.-H. Langevin, Marcel Desroches, Hector Pepin, A. Julien, le Dr Réal Dumont, Auguste Vinson, Roland Boucher, J. Charlebois, G. Noël, Me L.-P. Gagnon, J.-F. Côté, N.P., Robert Turgeon, J.-F. E. Michaud et d'autres.

\$5,000,000 de secours expédiés à la Grande-Bretagne

La Croix-Rouge américaine a été fort active depuis le début de septembre

Washington, 17. (P.A.) — M. Norman H. Davis, président de la Croix-Rouge américaine, a déclaré, aujourd'hui, au cours d'une assemblée du comité central de cette société, que la Grande-Bretagne a reçu en secours des États-Unis \$5,000,000, dont la plus grande partie depuis le commencement de septembre.

M. Davis a également dit que \$20,000 viennent tout juste d'être câblés pour venir en aide à des pauvres enfants âgés de moins de cinq ans dont les demeures viennent d'être détruites par des bombes. Cette nouvelle somme servira à construire dix demeures qui abriteront les jeunes victimes.

Une innovation en fait de secours médical est l'envoi de sang humain à la Croix-Rouge anglaise qui pourra ainsi soulager des soldats et des civils blessés. Par ailleurs, l'université d'Harvard coopère avec la Croix-Rouge américaine en vue d'établir un hôpital à Salisbury, en Angleterre, où l'on poursuivra des recherches relatives aux maladies qui se propagent en temps de guerre.

Depuis juillet dernier, la Croix-Rouge américaine a expédié cent deux cargaisons en direction de la Grande-Bretagne à bord de vaisseaux anglais et deux autres à bord des "Clippers". M. Davis a déclaré que chacune des cargaisons était arrivée à bon port.

Mgr McNicholas prend Einstein à parti à Cincinnati

Le savant avait attaqué le dogme de la personnalité divine

Cincinnati, 17. (P.A.) — Mgr John T. McNicholas, archevêque de Cincinnati, a déclaré, aujourd'hui qu'un "réfugié chassé d'Europe" a "insulté notre président" et tout Américain pensant et toute personne à qui la religion naturelle est chère, en prenant l'abandon de la pratique de la doctrine de la personnalité divine.

Mgr McNicholas n'a pas donné le nom du réfugié dont il est question, mais il a toutefois fait remarquer que la personne visée a fait cette demande "durant la semaine où le président des États-Unis a demandé à tous les citoyens de se réunir dans leurs églises respectives".

Albert Einstein, savant allemand, a demandé, la semaine dernière, d'être admis à une conférence sur la science, la philosophie et la religion, d'abandonner le dogme de l'individualité divine.

Il n'est pas de mon domaine, a continué le prélat, de commenter ses nébuleuses conclusions au sujet de la science, mais je maintiens qu'il est grandement ignorant dans le domaine de la religion naturelle.

Feu M. R.-J. Foreman

M. R. J. Foreman, gérant général du transport des marchandises aux chemins de fer nationaux, est décédé hier à son domicile, 465, avenue Victoria, à Westmount. M. Foreman avait fait sa journée de travail ordinaire, lundi, aux bureaux de la compagnie, rue McGill. Hier, il s'éveillait à cinq heures, se plaignant d'une vive douleur, et avant qu'on put lui porter secours, il mourut subitement. Lui survivaient: son épouse, une fille, Mlle Marguerite, ses deux frères, MM. H. G. Foreman, assistant au trésorier de la C.N.R., et Walter, vice-président de la C.N.R., à Toronto.

Le Canada sera demain ce que vous le ferez aujourd'hui. Ne gaspillez donc pas vos ressources. Achetez des Certificats d'épargne de guerre et aidez à la victoire.

nous ne voyons pas pourquoi les manufacturiers ne seraient pas obligés de payer des salaires uniformes. Le mémoire affirme que de 30 à 40 pour cent des ouvriers et des ouvrières sont frustrés des salaires minimaux auxquels leur donne droit le décret fédéral. Les taux à la pièce sont trop bas pour permettre aux ouvriers d'atteindre les salaires minima hebdomadaires. On aurait même constaté que les salaires sont différents dans une moyenne de 25 à 75 pour cent dans certains cas, ce qui est injuste pour les autres manufacturiers et les ouvriers."

Le mémoire donne ensuite les statistiques contenues dans le dernier rapport du Comité paritaire de l'industrie de la chaussure. Selon ces statistiques, les salaires moyens payés aux hommes seraient de \$13.33 par semaine, de \$57.78 par mois et de \$693.36 par année, à Montréal; et de \$10.58 par semaine, à Québec; et de \$9.09 par semaine dans les régions rurales. Les salaires moyens des femmes sont de \$8.75 à Montréal, de \$6.95 à Québec et de \$6.07 dans les centres ruraux.

"Pour toutes ces raisons, dit le mémoire, nous sommes en droit de vous demander l'établissement d'un barème de salaires uniformes dans les contrats de guerre. Nous n'avons aucun doute que les manufacturiers et les ouvriers en seront satisfaits."

Le conseil du Grain Exchange a aussi émis le règlement suivant concernant le contrôle des prix au marché au comptant. Ce règlement est nécessaire par les changements de prix des options.

"Si et lorsque le prix de clôture de l'option de blé courant ou le plus rapproché est le prix minimum prescrit pour cette option, le prix minimum net de toutes les qualités de blé au comptant entreposé à Fort-William et ou à Port-Arthur doit être établi et annoncé quotidiennement par le comité du dernier cours au comptant et, jusqu'à la fin de la prochaine séance de transactions, ne doit pas être réduit à un prix plus bas que le dernier cours de chaque qualité de blé ainsi établi et annoncé.

"Tous les achats au comptant de telles qualités de blé à l'ouest de Fort-William et ou de Port-Arthur doivent être basés sur les prix minima ainsi établis."

Ce nouveau règlement sera aussi en vigueur à partir de demain.

Comme on sait, les options n'ont pas bougé de leurs prix minima depuis qu'ils ont été établis le 25 juin dernier.

Rapports défavorables sur les récoltes dans les pays européens

Les rapports sur l'état des cultures dans les pays européens sont encore défavorables suivant Broomhall. Ils sont meilleurs en ce qui concerne l'Amérique du Sud, cependant.

Dans les Balkans, la récolte de blé de printemps a été très bonne, mais celle de blé d'hiver est peu élevée. En Grèce, la récolte ne suffit pas à la consommation intérieure et en Suède, le rendement des cultures a été pauvre. On manque beaucoup de blé en Espagne.

Moyennes des actions à New-York

	20	15	10	5
IN	RR	UT	ST	
Ferm. ant.	119.3	121.5	122.5	123.5
Ferm. act.	119.5	121.5	122.5	123.5
Haut	120.5	122.5	123.5	124.5
Bas	118.5	120.5	121.5	122.5
Haut	120.5	122.5	123.5	124.5
Bas	118.5	120.5	121.5	122.5
Haut	120.5	122.5	123.5	124.5
Bas	118.5	120.5	121.5	122.5

Consommation plus élevée de caoutchouc brut aux États-Unis

New-York, 17. — La consommation de caoutchouc brut aux États-Unis est estimée à 50,477 tonnes par la Rubber Manufacturers Association. C'est une hausse de 7.4 pour cent par rapport à la consommation de 47,011 tonnes en juillet et une baisse de 2.4 pour cent par rapport à la consommation de 51,740 tonnes en août 1939.

Dividendes déclarés

Jamaica Public Service, Ltd., 17 cents par action ordinaire et \$1.75 par action privilégiée, tous deux payables le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 24 septembre.

Canadian Fairbanks & Morse Co., 1-1/2 par action privilégiée, payable le 15 octobre aux actionnaires inscrits le 30 septembre.

French & Foreign Investors Corporation, deux dividendes trimestriels de 62 1/2 cents par action privilégiée, cumulative, 6 1/2 p.c., payables le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 15 septembre.

M. Henri Moisan décédé à 80 ans

M. Henri Moisan est décédé, hier matin, chez son gendre, M. Ovide Connolly, à l'âge de 80 ans. Il était né à St-Jacques-de-L'Assomption le 23 octobre 1861.

Lui survivaient: deux sœurs: Mme Hermisda Jetté et Soeur Marie-Anthime, de la Congrégation des Sœurs de Ste-Anne, de Lachine; une fille, Mme Ovide Connolly, ainsi que deux fils, M. Hermisda et François-Xavier Moisan et 11 petits enfants.

Les funérailles auront lieu vendredi, en l'église de St-Nom-de-Jésus, rue Adam.

Randonnée de 1,400 milles en avion entreprise par un bébé de onze jours

Edmonton, 17. (P.C.) — Un bébé de onze jours, Patricia Ellen Ross, a quitté cette ville en avion, aujourd'hui, à destination de Holman Island, à 1,400 milles au nord d'ici.

Elle est accompagnée de sa mère, épouse de Ray Ross, employé de la compagnie de la Baie d'Hudson, et de son jeune frère âgé de 3 ans. Ils changeront d'avion à Yellowknife.

Départ de colons

Québec, 17. (Du correspondant parlementaire du "Canada"). — L'hon. Adélard Godbout, premier ministre et ministre de l'agriculture et de la colonisation, annonce le départ de 9 colons demain et de 80 après-demain. Les colons qui partiront jeudi sont presque tous de Montréal; ils se rendent en Abitibi.

COMMERCE et FINANCE

Les prix minima des options du blé sont réduits à Winnipeg

Ils sont de 70 et 71 1/2 cents pour les options d'octobre et de décembre

Winnipeg, 17 (P.C.) — Le conseil du Winnipeg Grain Exchange a annoncé aujourd'hui qu'à partir de demain, le prix minimum pour l'option d'octobre du blé serait 70 cents le boisseau contre 73 5/8 cents précédemment. Le prix de l'option de décembre sera aussi diminué de 74 5/8 à 71 5/8 cents. L'option de mai sera transigée au prix minimum de 75 5/8 cents.

Ces changements de prix ont été faits à la demande de l'Office canadien du blé, a annoncé le conseil. On a fait remarquer que ces nouveaux prix des options sont des prix minima et qu'on peut transiger ces options à des prix plus élevés si les conditions le permettent.

Les prix minima pour les options ont d'abord été établis le 18 mai dernier, à la suite d'une série de reculs des prix.

Le conseil du Grain Exchange a aussi émis le règlement suivant concernant le contrôle des prix au marché au comptant. Ce règlement est nécessaire par les changements de prix des options.

"Si et lorsque le prix de clôture de l'option de blé courant ou le plus rapproché est le prix minimum prescrit pour cette option, le prix minimum net de toutes les qualités de blé au comptant entreposé à Fort-William et ou à Port-Arthur doit être établi et annoncé quotidiennement par le comité du dernier cours au comptant et, jusqu'à la fin de la prochaine séance de transactions, ne doit pas être réduit à un prix plus bas que le dernier cours de chaque qualité de blé ainsi établi et annoncé.

"Tous les achats au comptant de telles qualités de blé à l'ouest de Fort-William et ou de Port-Arthur doivent être basés sur les prix minima ainsi établis."

Ce nouveau règlement sera aussi en vigueur à partir de demain.

Comme on sait, les options n'ont pas bougé de leurs prix minima depuis qu'ils ont été établis le 25 juin dernier.

Dernières nouvelles sur les mines et les huiles

Surf Inlet

Vancouver, 17. — M. R. L. Reed a été réélu président de la Surf Inlet Cons. Gold Mines à l'assemblée annuelle de la compagnie tenue ici dernièrement. M. J. C. Ralston a été renommé secrétaire. Les autres directeurs sont MM. D. H. McDougall, D. W. Partridge, George Corry jr., Lindsay Hopper, Charles K. Moppy et J. R. Pyper.

Les ventes de détail ont augmenté de 25% en août au pays

Ottawa, 17. — Les ventes de détail en août ont été de 14 pour cent plus élevées qu'en juillet et de 25 pour cent plus élevées qu'en août 1939, suivant le bureau fédéral de la statistique.

La hausse des revenus et les achats peu élevés des touristes canadiens aux États-Unis sont les causes de cette forte hausse, croit-on.

AVIS

DEMANDE à être faite à la CITE de MONTREAL par David W. Armstrong, 1120 Bernard (app. 6) pour permission d'installer un moteur à gaz, sur le lot No 11, subdivisions 718 et 719 quartier St-Michel No 125 Van Horne.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à:

J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 18 septembre 1940

AVIS

DEMANDE à être faite à la CITE de MONTREAL par David W. Armstrong, 1120 Bernard (app. 6) pour permission d'installer un moteur à gaz, sur le lot No 11, subdivisions 718 et 719 quartier St-Michel No 125 Van Horne.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à:

J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 18 septembre 1940

AVIS

DEMANDE à être faite à la CITE de MONTREAL par David W. Armstrong, 1120 Bernard (app. 6) pour permission d'installer un moteur à gaz, sur le lot No 11, subdivisions 718 et 719 quartier St-Michel No 125 Van Horne.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à:

J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 18 septembre 1940

AVIS

DEMANDE à être faite à la CITE de MONTREAL par David W. Armstrong, 1120 Bernard (app. 6) pour permission d'installer un moteur à gaz, sur le lot No 11, subdivisions 718 et 719 quartier St-Michel No 125 Van Horne.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à:

J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 18 septembre 1940

AVIS

DEMANDE à être faite à la CITE de MONTREAL par David W. Armstrong, 1120 Bernard (app. 6) pour permission d'installer un moteur à gaz, sur le lot No 11, subdivisions 718 et 719 quartier St-Michel No 125 Van Horne.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à:

J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 18 septembre 1940

AVIS

DEMANDE à être faite à la CITE de MONTREAL par David W. Armstrong, 1120 Bernard (app. 6) pour permission d'installer un moteur à gaz, sur le lot No 11, subdivisions 718 et 719 quartier St-Michel No 125 Van Horne.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à:

J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 18 septembre 1940

AVIS

DEMANDE à être faite à la CITE de MONTREAL par David W. Armstrong, 1120 Bernard (app. 6) pour permission d'installer un moteur à gaz, sur le lot No 11, subdivisions 718 et 719 quartier St-Michel No 125 Van Horne.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à:

J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 18 septembre 1940

L'indice des prix de gros a avancé de 2 points

Ottawa, 17. (P.C.) — L'indice général des prix de gros des denrées a avancé de 83 durant la semaine terminée le 13 septembre, de 82.8 la semaine précédente et de 77.4 la semaine correspondante de l'an dernier, suivant le bureau fédéral de la statistique.

Assemblées aujourd'hui

Les directeurs de Brewers & Distillers, de Louisiana Land, de Montreal Cottons, de Shawinigan Water & Power et de Western Grocers se réuniront aujourd'hui.

Chemins de fer du CANADIEN NATIONAL

Nouvelle glacière de 550 tonnes et plateforme pour le manègement de la glace à Turcot, Qué. Terminé le 17 septembre.

AVIS

Les spéculateurs, plus confiants hier à Wall Street et sur nos marchés

Potins et commentaires

Les stocks faisaient meilleure figure hier à Wall Street, ainsi que sur les Bourses de Montréal et de Toronto. Quant aux prix du blé, ils demeurent toujours à leurs cours minima sur le marché de Chicago, mais ils étaient décidément plus vigoureux sur le marché de Buenos Aires. Sur la Bourse de Londres, la tendance était ferme hier.

La fermeté persistante du marché anglais, après onze jours consécutifs de bombardement de la capitale de l'Empire, la déclaration du secrétaire de la Marine de Guerre des E.-U. à l'effet que l'Angleterre avait plus de 50 p. c. de chances de triompher des Nazis et enfin les perspectives de tempêtes dans la mer du Nord et dans la Manche plus tôt qu'on s'y attendait, d'après la violence du vent hier dans ces régions seraient autant de facteurs responsables de la meilleure tenue des valeurs, canadiennes et américaines, hier. Tout intéressant que soit cette reprise, ce ne doit pas être une raison pour s'emballer outre-mesure, puisque l'hon. Churchill n'a pas hésité à déclarer encore hier après-midi que les concentrations persistantes de barges et de vaisseaux de long des côtes belges, allemandes, françaises et norvégiennes démontrent que la menace d'invasion demeure toujours comme un danger qu'il ne faut pas encore ignorer. Point n'est besoin d'insister sur le fait que ce danger constitue aussi une véritable épée de Damoclès suspendue sur la tête du marché. Comme on finit tou-

jours par s'habituer à voir le danger et à ne pas en faire de cas la plupart du temps, il se pourrait fort bien que les valeurs boursières continuent de se bien comporter, vu le relèvement persistant dans le commerce de détail en Amérique, à la suite de l'accroissement du pouvoir d'achat du public, comme conséquence des vastes programmes d'armements préconisés par Ottawa et Washington et aussi à cause de la reprise marquée actuellement dans les industries de l'acier et de l'automobile. Tout intéressant que soient ces développements économiques, leur influence pourrait être cependant annihilée par la moindre nouvelle défavorable provenant d'outre-mer, d'où la nécessité de se montrer toujours modéré en tout, même à la bourse.

Suivant Abbott, Proctor and Paine, membres de la Bourse de New-York, la tendance sera meilleure durant la balance de la semaine et même probablement sur le commencement de la semaine prochaine, si le status quo actuel se maintient outre-mer.

Après la lourdeur de la semaine dernière, la position technique du marché serait bonne, lit-on dans le bulletin d'hier de Shearson, Hamill and Co. et bien que l'orientation des cours dépendra passablement des prochains développements outre-mer, il ne serait pas étonnant que la tendance continue d'être ferme avec un penchant vers la hausse, suivant cette firme.

Les intérêts du monde du placement et la réorganisation d'ABITIBI P. & P.

C'est après-demain que la Cour Suprême de l'Ontario doit écouter les plaidoiries, relatives à la fixation d'un certain prix, relativement à la vente forcée de l'actif de l'Abitibi Power & Paper Co., le 16 octobre prochain. Comme il s'agit de l'une des plus importantes papeteries du pays, puisque lors de l'inscription de ses actions à la bourse, son actif fut évalué à \$121,000,000, et comme ses titres sont passablement répandus dans le public, c'est dire que les décisions présentes, passées et futures de cette entreprise ont soulevé, souleveront et souleveront toujours un intérêt d'autant plus vif dans le monde des spéculateurs que la position de certaines catégories de détenteurs de ses valeurs est des plus critiques, en ce moment. Point n'est besoin de rappeler que, dans notre article du 8 août dernier sur cette compagnie, nous émettions l'opinion qu'il est fort probable que les actionnaires communs et privilégiés d'Abitibi P. & P. soient complètement "lavés", si les comités chargés de voir à la sauvegarde de leurs intérêts ne réussissent pas à obtenir certaines concessions ou encore si l'on en vient pas à adopter un nouveau plan plus équitable pour tous.

Nécessité de considérer un nouveau plan, plus équitable pour tous

Comme chacun le sait, à venir jusqu'à présent, plusieurs plans de réorganisation furent présentés, mais jusqu'ici jamais tous les intérêts ne réussissent pas à s'entendre, avec comme résultat que l'entreprise semble sur le point d'être tombée entre les mains des obligataires seulement, à moins que les autorités gouvernementales interviennent ou encore à moins d'un accord sur un nouveau plan. Pourquoi, une entente à "la onzième heure" serait-elle impossible, particulièrement si les droits de chaque catégorie de valeurs sont respectés? C'est ce qui semble ressortir du nouveau plan de réorganisation que vient de préparer M. Collette, président du Crédit Anglo-Français Limitée de Montréal. Comme, en vertu de ce plan, les détenteurs d'obligations recevraient \$500 comptant et peut-être davantage pour chaque \$1,000 d'obligations, plus 20 actions communes de la compagnie réorganisée et que le pourcentage des titres communs émis en faveur des obligataires représenterait 51 pour cent du total, c'est dire que les obligataires seraient assurés du contrôle de l'entreprise, mais que les droits des actionnaires communs seraient plus sauvegardés que par le projet actuel. De plus, comme on suggère, dans le nouveau plan, au gouvernement de l'Ontario de garantir une émission de \$25,000,000 de nouvelles obligations, afin de permettre l'obtention de fonds pour effectuer le remboursement partiel des détenteurs actuels d'obligations, il s'en suit que la capitalisation de la nouvelle entreprise s'établirait comme suit :

Dette consolidée	
Obligations, 1ère hypothèque, 3 1/2 p.c., 20 ans garanties par le gouvernement de l'Ontario	\$25,000,000
Actions communes, sans valeur nominale, autorisées	2,000,000
Actions communes émises	
Aux obligataires, 20 actions pour chaque \$1,000 d'obligations	965,340
Aux créanciers, 4 actions pour chaque 100 de créances	30,000
Aux actions 7 1/2 p.c., 3 actions pour chaque action ancienne détenue	30,000
Aux actions 6 p.c., 2 actions pour chaque action ancienne détenue	697,636
Aux actions comm., 1 action pour chaque 7 1/2 act. anc. détenues	145,882
Pour services, administration, etc.	31,942
1,900,000	

Il ressort donc de ce plan que les détenteurs d'obligations recevraient la pleine valeur marchande actuelle de leurs titres, tout en gardant le contrôle de l'entreprise. De plus, la constitution du nouveau plan permettrait aux différentes catégories de détenteurs de valeurs de cette compagnie d'obtenir le remboursement intégral de leur placement original, pour peu que les affaires de l'entreprise deviennent de plus en plus prospères. Elles sont, certes, en train de le devenir, puisque les recettes nettes enregistrées par cette importante papeterie se sont élevées à \$4,390,347, au cours des 7 premiers mois de cette année, en regard de \$1,242,492 seulement durant la même période de temps l'an dernier et à peine \$2,620,631 durant la même période en 1937, alors que les conditions économiques étaient excellentes.

La temporisation ou l'intervention, profitables au public épargnant, bien des fois

Puisqu'il est indéniable qu'Abitibi P. & P. ne saurait poursuivre actuellement ses opérations d'une manière économique et fort rémunératrice, sans modification de sa présente structure financière, il importe donc que l'on procède au plus tôt à la réorganisation tant attendue. De là, à prétendre que certaine catégorie de détenteurs, de valeurs de cette entreprise peuvent en profiter "au point de ne tenir aucunement compte de la justice sociale, même en exerçant certains droits, reconnus par la loi", c'est autre chose, car, en tout temps et particulièrement à cette époque troublée par maints facteurs d'incertitudes, il importe, plus que jamais que les intérêts de tous soient sauvegardés. Il y a, certes, de l'intérêt du monde de la finance, à cette époque plus qu'en tout autre temps, que rien ne soit fait pour soulever l'ire des placeurs de fonds, car, advenant le lavage complet le mois prochain des cinquante millions de dollars environ, investis dans cette compagnie par les détenteurs d'actions communes et de priorité, 6 et 7 pour cent, nous n'hésitons pas à dire qu'il s'en suivrait certaine commotion dans le monde du placement et que l'obtention des capitaux, dans la suite, pour les entreprises industrielles, se ferait fort difficilement et avec raison... Espérons donc qu'avant d'en venir, à une telle décision, que les autorités gouvernementales verront à ce que tous les moyens de conciliation aient été épuisés. Ce n'est pas sans raison que l'on rapporte, dans le nouveau plan proposé ci-dessus, que l'on s'est évertué dans les anciens plans à vouloir capitaliser tous les arriérés d'intérêts, etc., sans égard au status physique de la Compagnie, ou encore sans tenir compte des conditions dans lesquelles l'industrie canadienne du papier a fonctionné depuis une décennie. Sait-on qu'en évaluant les recettes nettes d'Abitibi cette année à \$7,000,000, que la moyenne annuelle des recettes de cette entreprise depuis 1928 ne s'établit qu'à \$4,000,000 en regard d'une charge d'intérêt de \$4,576,000 par année sur ses valeurs seniors durant cette période. Comme à la suite de l'amélioration actuelle dans les affaires, les recettes d'Abitibi seront normalement de plus en plus élevées, c'est dire, qu'advenant l'adoption du plan mentionné au début de cet article que les exigences des intérêts et du dividende pourraient être rencontrées, puisque le service d'un intérêt de 3 1/2 p.c. sur la dette obligataire de \$25,000,000 ne représenterait qu'un déboursé de \$875,000 et puisque le versement de \$2.00 par action commune déboursé de \$4,575,000, soit en tout un paiement global de \$4,575,000. On notera que ce chiffre ne représente qu'une minime différence entre la somme requise pour payer seulement les intérêts et les dividendes sur les valeurs seniors actuelles, alors, qu'en vertu du nouveau plan, il satisfait aux exigences de toutes les catégories de valeurs émises. Pour ces raisons donc et pour bien d'autres énumérées dans le nouveau plan, il est à désirer que nos gouvernements interviennent, afin de voir à ce que tous les moyens de sauvegarder les intérêts du public aient été pris, avant qu'il soit permis de consentir à l'exercice de certains droits, reconnus par la loi, si est vrai, mais peu conformes à la justice sociale. Puisque nos autorités gouvernementales n'ont pas hésité à intervenir dans le passé pour sauvegarder les intérêts du public épargnant et puisque la temporisation, adoptée dans l'exercice de certains droits légaux il y a quelques années, a prévenu le lavage des actionnaires de Price Bros, pour lequel n'en serait-il pas ainsi, en ce qui regarde l'Abitibi P. & P.?

Marcel CLEMENT

Le commerce se maintient bien dans le Québec

Le pouvoir d'achat est plus élevé, note la Credit Men's Trust Ass.

Le volume du commerce dans le Québec s'est bien maintenu la semaine dernière, suivant le bulletin de la Canadian Credit Men's Trust Association. Le commerce de détail a été satisfaisant, en général. La demande pour les produits ne pouvant se conserver longtemps a surtout été élevée. L'augmentation du nombre de salaires a créé une hausse du pouvoir d'achat et les affaires s'en ressentent.

On est généralement d'avis que le trafic touristique pour la saison n'a pas été aussi décevant qu'on a pu l'imaginer en certains milieux.

La production de fer et d'acier continue d'augmenter et les affaires de toutes les industries lourdes sont excellentes.

La demande pour les matériaux de construction est encore très bonne.

Dans l'industrie de l'automobile, les affaires ont une tendance mixte. Les ventes de voitures sont moins élevées, car on attend les nouveaux modèles.

Les ventes de vêtements sont bonnes et même meilleures qu'à la même date de l'an dernier.

Le commerce d'épicerie et de produits alimentaires s'est amélioré quelque peu.

Les recouvrements ont augmenté légèrement au cours de la semaine écoulée.

Autre avance des obligations hier

Les papeteries et les services publics ont été fermes ici

Les titres des papeteries spéculatives et quelques valeurs des services publics ont été assez actifs, hier, au marché des obligations, et ils ont avancé. Les autres valeurs ont clôturé pratiquement sans changement.

Abitibi et Consolidated ont gagné 1 1/4 point chacune parmi les papeteries et M. & O. a avancé d'un point. Brown a aussi pris 1/2 point.

Les services publics Montreal Tramways, 1955, et Winnipeg "B" ont avancé de fractions de point. Lake St. John, 5 p.c. 1961, a faibli, par contre.

Les valeurs seniors n'ont presque pas bougé.

A New-York

New-York, 17. (P.C.) — Les obligations ont encore avancé de fractions à un point, aujourd'hui, ici. Quelques titres des chemins de fer et des pays étrangers ont même avancé de plus d'un point.

Les valeurs des pays de l'empire britannique tels l'Australie, les Nouvelles-Galles-du-Sud et autres ont surtout été en vedette. Les titres belges ont même avancé.

Les emprunts du Trésor américain ont peu fluctué.

Rendement des valeurs

PAR FORGET & FORGET, 3611, rue St-Jacques, Montréal

	Taux	1814	1815	1816
Ash "nouveau" +80	60	1514	1515	1516
Assoc. Brew.	100	1514	1515	1516
Assoc. Brew.	100	1514	1515	1516
B. A. Oil	100	1514	1515	1516
B.C. Power "A"	200	1514	1515	1516
Can. Brew.	100	1514	1515	1516
Can. Malt	200	1514	1515	1516
Can. North Power	120	1514	1515	1516
Can. Power	100	1514	1515	1516
Can. Westinghouse	100	1514	1515	1516
Can. Cottons +200	400	1514	1515	1516
Dom. Glass	500	1514	1515	1516
Dom. Textile	500	1514	1515	1516
Dom. Canada	100	1514	1515	1516
Electrolux	200	1514	1515	1516
Imperial Oil	100	1514	1515	1516
Imp. Tobacco +22 1/2	400	1514	1515	1516
Inter. Nickel	200	1514	1515	1516
Int. Nickel	200	1514	1515	1516
Lake John +40	70	1514	1515	1516
Mont. Power	200	1514	1515	1516
Mont. Tramways	200	1514	1515	1516
Nat. Breweries	100	1514	1515	1516
Nikoria Wire +100	100	1514	1515	1516
Ontario Power	100	1514	1515	1516
Pennamans	300	1514	1515	1516
Quebec Power	100	1514	1515	1516
Shawinigan	100	1514	1515	1516
Sou. Can. Power	80	1514	1515	1516
St. Lawrence P. +50	100	1514	1515	1516
St. Lawrence P.	100	1514	1515	1516
Walker Gooderham	400	1514	1515	1516
Willis	100	1514	1515	1516
Winnipeg "B"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "C"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "D"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "E"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "F"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "G"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "H"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "I"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "J"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "K"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "L"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "M"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "N"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "O"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "P"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "Q"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "R"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "S"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "T"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "U"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "V"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "W"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "X"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "Y"	100	1514	1515	1516
Winnipeg "Z"	100	1514	1515	1516

Bankes :

Montréal

Nouvelle-Ecosse

Can. Nationale

Royale

Commerce

Domination

Actions de priorité :

Calgary Power

Assoc. Brew.

Can. North Power

Can. Celanese +1 1/4

Can. Cottons

Dom. Glass

Dom. Textile

Goodyear

Howard Smith

Int. Power

Bourse de MONTREAL

Il y avait deux fois plus de gains que de pertes hier sur la place locale. Nickel gagnait plus de 1 point.

Aluminium, vedette sur le Curb

La plupart des stocks transigés au début de la séance d'hier sur le marché local n'accusaient pas de changement, mais peu de temps après, plusieurs d'entre eux faisaient preuve de fermeté et la place locale garda cette tendance jusqu'en fin de séance. Sur 43 titres transigés hier sur ce marché, 31 accusaient des gains, pendant que 15 étaient à la baisse et que 27 demeuraient inchangés.

Le total des transactions enregistrées hier sur ce marché s'élevait à 5,100 actions, comparativement à 4,600 la veille.

Les métaux accusaient des variations irrégulières et Nickel passait de 36 1/4 à 37 1/2 et Noranda se fixait à 55, en regard de 54 3/8 la veille. Smelter clôturait à 37 1/2 contre 35 1/4 la veille.

National Breweries se distinguait parmi les titres de boissons en se hissant de 1-4 pt à 29 1/2.

Canadian Car se comportait bien parmi les titres de dies d'outillage ferroviaire et de stock passait de 8 1/4 à 8 3/4, tandis que Dominion Steel and Coal B attirait l'attention spéculative parmi les titres sidérurgiques en se hissant de 1-2 pt à 9 1/4.

Le total des transactions enregistrées hier sur le marché du curb de cette ville s'élevait à 3,200 actions, comparativement à 2,400 la veille.

Aluminium continuait d'être achalandé parmi les spécialités et ce stock accusait en fin de séance une hausse de 2 points à 120.

Les papeteries étaient bien supportées et Abitibi passait de 70 à 75 tandis que les titres de priorité étaient à 4 1/2, en regard de 4 1/4 la veille. Consolidated Paper clôturait à 4 3/4, en regard de 4 1/4 la veille, tandis que Fraser se fixait à 12, contre 11 3/4 la veille.

Fairchild clôturait ferme à 3 1/2 parmi les aviorneries.

East Malartic gagnait 10 cts à 3, parmi les mines, tandis que Siscoe reculait de 2 cts à 60 et Lake Shore se hissait de 1-4 pt à 22.

B.A. Oil à 19 1/2 demeurait inchangé parmi les pétroles.

La plupart des devises étrangères n'ont pas bougé hier

New-York, 17. (P.C.) — La plupart des devises des pays étrangers ont clôturé sans changement, aujourd'hui.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22 7/8 1/2 cts et le peso argentin a retrahi de .05 de cent à 23.55 cts.

Le dollar canadien n'a pas bougé à un escompte de 17 cts et il en a été de même de la livre sterling à \$4.04. Le franc suisse a pris une fraction de cent à 22

MENUISERIE GENERALE
BOIS DE CONSTRUCTION

Portes, fenêtres, divisions de bureau, moulures, planche murale, "masonite", etc.

Tél.: HA. 6243

Benoit & Mathieu
1215 rue St-Timothée

Bas élastiques — Ceintures médicales
Soutien de dos

ATTENTION SPECIALE AUX
ORDONNANCES DE MEDECINS

Mad. A. Courval
CORSETIERE DU NORD
Experte dans l'ajustement

4235, ST-LAURENT — BE. 3230
4491, St-Laurent — 4887 Sherbrooke, ouest
6614, St-Hubert

Les petits souscripteurs au deuxième emprunt de guerre sont plus nombreux

Le montant global des prêts reçus atteint \$272,346,200—Les livres resteront ouverts jusqu'à ce que l'objectif ait été atteint

Ottawa, 17. (P.C.) — Les souscriptions en espèces au deuxième emprunt de guerre du Canada ont atteint la somme de \$272,346,200, ce soir. En communiquant ces chiffres, les autorités du comité de l'emprunt ont fait remarquer que les petites souscriptions avaient été beaucoup plus nombreuses, aujourd'hui.

On a même fait noter que le nombre de souscriptions individuelles reçues durant les deux premiers jours de la semaine était plus élevé que celui de toute la semaine dernière.

Les livres de souscriptions à l'emprunt resteront ouverts au moins jusqu'à ce que l'objectif de \$300,000,000 ait été atteint.

En plusieurs endroits, les petits épargnants se sont prévalus des prêts spéciaux consentis par les banques à charge pour augmenter leurs souscriptions.

Plusieurs compagnies et autres importants souscripteurs ont de même fait d'autres prêts, aujourd'hui. A Toronto, la Salada Tea Company of Canada, a doublé sa souscription originale de \$200,000.

Un détaillant d'obligations de guerre de London, Ontario, a reçu une commande de Détroit pour une obligation. Une lettre accompagnant cette commande disait ceci: "J'aimerais acheter une obligation de guerre de \$100. Je suis né en Angleterre. Né libre, je veux le demeurer. Je suis un simple ouvrier et mon épouse et moi avons fait des sacrifices pour épargner cet argent. Le travail magnifique que vous accomplissez là-bas nous a encouragés et nous aimerions à faire notre part. S'il vous plaît, donnez-moi tous les détails. L'argent sera envoyé aussitôt que vous m'aurez indiqué où m'adresser."

Au bas de la lettre, on lisait la note suivante: "J'aimerais payer la somme de \$100 en devise américaine pour l'obligation."

Le conseil demande à Ottawa de faire ce qu'il a fait

Les conseillers ne veulent pas que les prix du pain soient augmentés

Le conseil municipal a tenu séance hier après-midi. Conscientement, il a pris connaissance de la liste des rapports qui lui ont été soumis, tenant compte des avis de la Commission des affaires municipales et décidant fermement de s'opposer à toute augmentation du prix du pain.

Quoique les autorités fédérales ont déjà pris les mesures voulues pour réprimer tout abus dans le commerce du pain, le conseil municipal de Montréal, à l'unanimité, a résolu "que les autorités fédérales soient instamment priées d'empêcher par tous les moyens possibles que le prix du pain ne soit augmenté".

Cette motion avait été présentée par les conseillers Belisle et Kerry. Elle débutait ainsi: "Attendu que le pain est une des premières nécessités de la vie; attendu que le chômage sévit encore malheureusement trop; attendu que le gouvernement fédéral a imposé une taxe dite "de fabrication" sur la farine; attendu qu'il est rumeur que le prix du pain doit être augmenté par suite de l'imposition de cette taxe; etc."

Après avoir disposé d'une quantité de rapports sans importance, le conseil arriva au rapport recommandant que des travaux soient adjugés pour l'amélioration des systèmes de chauffage et de ventilation et de l'acoustique de la salle du conseil. Ce rapport était accompagné d'un avis de la Commission des affaires municipales: elle réclame elle-même la question si le conseil n'adopte pas le rapport. Ce sont des travaux au montant de \$41,392, adjugés au plus bas soumissionnaire, la maison G. Archambault.

M. Côté trouve "ridicule" que l'on veuille dépenser \$6,000 pour améliorer l'acoustique de la salle du conseil. Il dit qu'il serait préférable de donner cet argent aux misérables qui crévent de faim. Du consentement de M. Savignac, président de l'exécutif, le rapport fut renvoyé au comité.

Faits divers

Inconnue trouvée asphyxiée

Une quadragénaire inconnue fut trouvée morte, hier après-midi, dans une chambre qu'elle n'occupait que depuis lundi soir, au numéro 2047, avenue du McGill College. La mort de cette femme, qu'on semble attribuer à l'asphyxie par le gaz d'éclairage, remonte à déjà à plusieurs heures, au moment de la découverte. Il s'agit d'une personne âgée d'environ 45 ans. Sur un sac à main trouvé dans la chambre où elle habitait, il y a les initiales "B.T." Une lettre en date du dimanche 7 juillet dernier, écrite en français adressée à Los Angeles, permet de supposer que la défunte aurait eu dans cette ville, des parents, car la missive mentionne les noms de Henry, Alma et "les enfants". Les agents préposés au service des empreintes digitales de la Sûreté municipale, tentent actuellement de déterminer l'identité de la morte.

Suites funestes d'un accident

M. Dieudonné Boucher, vieillard de 87 ans, qui habitait 36 ouest, rue Jean-Talon, mourut, au cours de la nuit dernière, à l'hôpital St-Luc, des suites d'une commotion cérébrale, ainsi que d'une plaie contuse à la région sourcilère gauche. Les médecins tentèrent vainement de lui conserver la vie. Le décès est attribué à une congestion pulmonaire. Le cadavre est actuellement à la morgue, où une enquête sera tenue, aujourd'hui, par Me Richard-L. Duckett, coroner du district de Montréal. Le sergent Wilfrid Filion, du poste de la rue St-Dominique, fit enquête dans cette affaire avec les agents Piché et Bélec, de Radio-Police.

Bébé mort subitement

Pierre Labelle, bébé de 7 mois, dont les parents habitent 1062, boulevard St-Laurent, mourut subitement, hier midi, dans sa demeure. On ignore la cause de ce décès prématuré. Le cadavre fut transporté à la morgue, pour fins d'autopsie et d'enquête.

Blessée en tombant

Elizabeth Dugas, 3 ans, 6385, rue Chambray, s'infirmit d'un traumatisme cranien, vers 2 h. hier après-midi, en tombant du person situé au deuxième étage, à l'arrière du domicile de ses parents. On transporta l'enfant blessée à Ste-Justine où elle est actuellement hospitalisée.

\$200 par mois

Le conseiller-député de St-Paul, M. J.-A. Bonnier, a donné avis qu'il présentera la motion suivante: "Que le comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de payer au maire-suppléant, d'ici les prochaines élections générales ou aussi longtemps que Son Honneur le maire, M. Camilien Houde, sera absent, la proportion des \$2,500 prévus au budget pour frais de transport du maire pendant l'exercice 1940-41."

M. Edmond Hamelin, conseiller de Hochelaga, qui occupe les fonctions de maire-suppléant, voulut se lever pour déclarer qu'il n'était pas en faveur de cette motion. Il en fut empêché, parce que les règlements ne permettent aucune discussion des avis de motions.

L'ajournement

La séance fut ajournée avant que le conseil ait pu étudier la motion Savignac-Couplé relative à la requête visant à ce que certaines mesures soient prises contre le président de la "Gazette". Le conseil était à discuter le renouvellement du bail par lequel la Ville occupe le parc Jarry, lequel appartient à la Stanley Bagge Corporation, lorsque MM. Omer Côté et Omer Barrière proposèrent l'ajournement. La séance s'ajourna sine die. Il était cinq heures.

La garde nationale féminine au Forum hier soir



Ci-haut, on voit réunies toutes les membres de la garde nationale féminine qui étaient présentes à la cérémonie d'hier soir au Forum. Elles étaient au nombre de plus de mille. Cette cérémonie eut lieu à l'occasion de la distribution de certificats de secourisme par la Société ambulancière St-Jean à une quinzaine de membres de la garde. Ci-dessous, les officiers supérieurs de la garde sur l'estrade dressée au centre du Forum.

Les Etats-Unis se sont affaiblis pour aider les Anglais

C'est ce qu'affirme M. John MacCormac, correspondant du "New York Times"

Ottawa, 17. (P.C.) — M. John MacCormac, ancien correspondant du New York Times à Ottawa et maintenant correspondant à Washington, s'attend à ce que les relations deviennent de plus en plus étroites entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. L'auteur de "Canada: America's Problem" était l'invité du Canadian Club.

"Les îles britanniques sont devenues trop petites et la Manche trop étroite, a-t-il dit. Faisons venir les Britanniques ici. Faisons de l'Angleterre le Gibraltar du Commonwealth des nations britanniques et américaines, et nous, Canadiens, s'il nous faut choisir entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, choisissons les deux."

"L'histoire montrera que les Etats-Unis ont affaibli leur défense pour équiper l'Angleterre. Aux Etats-Unis, on donne la priorité, en fait, à la théorie au lieu de la pratique de la Grande-Bretagne."

Pour une démocratie en temps d'élection, les Etats-Unis réalisent, à son avis, avec rapidité le programme de réarmement. Tout est fait sur une base d'affaires. Le monde anglo-saxon, a-t-il ajouté, resserre ses rangs.

"L'échange de destroyers américains pour des bases navales et aériennes dans les possessions britanniques d'Amérique aura de profondes répercussions."

La canalisation du Saint-Laurent et la route qui reliera l'Alaska aux Etats-Unis rapprocheront encore le Canada et les Etats-Unis. Le programme de défense commune, a-t-il dit, mettra probablement le Canada dans l'obligation de consulter les Etats-Unis avant d'entrer dans une autre guerre, et de les aider s'ils venaient à être attaqués par une puissance de l'Est.

Une imposante cérémonie au Forum hier soir

Quinze diplômés ont été remis à des membres de la garde nationale féminine

La garde nationale féminine était très largement représentée, hier soir au Forum, à la cérémonie qui eut lieu à l'occasion de la distribution de diplômes de secourisme aux membres de la garde qui ont passé leurs examens avec succès.

M. D. Simpson, de la Société ambulancière Saint-Jean, a remis les certificats à environ une quinzaine de membres de cette garde, dont voici les noms: Thera Armstrong, Irene Barber, Edna Bennett, Muriel Denon, Mme Elsie Hoy, Marion Hoy, Mona Lewis, Regina Orisham, Védie Philpott, Elison Reid, Jean Robertson, Harriet Rowe, Evelyn Starkey, Mme Hilda Stuart, Constance Carman, Pearl Carrick, Edna Day, Mme I. S. Decarie, Edmon Ellis, Jean Guy, Catherine Hutchison, Marjorie McKay, Lillian Newman, Mme Evelyn Pritchard, Ruby Richie, Agnes Ross, Aline Ross, Anne Sheridan, Mildred Sheridan, Grace Velleman, Ellen Ward, Ruth Ward et Mme Bernice Wylie.

Mlle Constance Carman a mérité le médillon. Irene Barber et Lillian Newman ainsi que Marjorie McKay ont reçu des décorations particulières.

La nouvelle route de Laprairie à la frontière des E.-U.

Large de 160 pieds, ce sera l'une des plus belles du continent

Québec, 17. (Du correspondant parlementaire du Canada) — M. Arthur Bergeron, sous-ministre de la voirie, est revenu aujourd'hui d'un court voyage d'inspection de la nouvelle route que l'hon. T.-D. Bouchard, ministre de la Voirie, est à construire entre Laprairie et la frontière américaine.

La route a 160 pieds de largeur et sera un des chemins les plus modernes de toute l'Amérique. L'entrepreneur y a mis à l'ouvrage plus de 400 hommes, 1,300 chômeurs de Montréal y sont aussi employés. L'entreprise va très rondement, et M. Bergeron se dit satisfait des résultats obtenus jusqu'ici.

L'autostrade de Laprairie, se rendra jusqu'à Moos, Etat de New-York, à 29 milles de là. Ce sera une large voie double à accès limité, où les rapides véhicules modernes pourront rouler sans danger à des vitesses inconnues ici. Quatre ou cinq chemins secondaires seulement permettront d'y entrer de façon à ce que le conducteur n'ait pas à se préoccuper du danger que constitue l'arrivée intempestive d'un autre véhicule, venant d'une route transversale. Le boulevard permettra de se rendre à Montréal par le pont Victoria, le pont Jacques-Cartier et, via un autre raccourci, par le pont Honoré-Mercier, à Lachine.

Il sera le complément du boulevard Alexandre-Taschereau, que connaissent bien les automobilistes de la métropole.

A cause de l'énorme circulation de cette région, le ministère de la Voirie a voulu hâter les travaux et s'organiser de façon à ce que l'autostrade soit ouverte aux touristes le plus tôt possible.

C'est une des plus belles entreprises routières du continent que le ministère provincial de la Voirie est en train de mener à bonne fin.

Ci-haut, on voit réunies toutes les membres de la garde nationale féminine qui étaient présentes à la cérémonie d'hier soir au Forum. Elles étaient au nombre de plus de mille. Cette cérémonie eut lieu à l'occasion de la distribution de certificats de secourisme par la Société ambulancière St-Jean à une quinzaine de membres de la garde. Ci-dessous, les officiers supérieurs de la garde sur l'estrade dressée au centre du Forum.

Dans le groupe, on remarque le major S. P. Elliott, commandant intérimaire, le capitaine Jean Whitall, adjudant, le capitaine Jean Worfolk, le capitaine Maureen Elde, le capitaine Y. S. Bell et le capitaine B. Rice. Le major Mitchell, du C. E. O. C. de l'Université de Montréal et Mme Mitchell étaient également sur l'estrade.

(Photo CANADA).

Règlement autorisant la construction de bungalows

Le conseil municipal a édicté un nouveau règlement autorisant la construction de ces maisonnettes dans certaines parties de sept quartiers de la ville

Le conseil municipal a émis, à sa séance extraordinaire d'hier après-midi, un règlement qui permet la construction de "bungalows" dans certaines parties des quartiers Ahuntsic, Mercier, Montcalm, Rosemont, St-Jean, St-Paul et Villavie.

Le président du comité exécutif, M. J.-M. Savignac, en demandant au conseil d'approuver ce projet de règlement qui permettrait aux citoyens de Montréal de se prévaloir de la loi fédérale facilitant les prêts pour la constructions d'habitations, a déclaré que c'est à la suggestion d'un journalier, M. Ovide Lefebvre, chroniqueur municipal de la Patrie, que le comité exécutif a pris sur lui de faire préparer ce projet de règlement.

Voici le texte du nouveau règlement:

"Définition

"Article 1.—Pour les fins de l'interprétation du présent règlement, le mot "bungalow" signifie un bâtiment domiciliaire d'un seul étage formé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un toit incliné ayant au moins deux versants, ou un bâtiment domiciliaire de deux étages formé d'un rez-de-chaussée et d'un autre étage surmonté d'un toit incliné ayant au moins deux versants. Dans ce dernier cas, le second étage doit être pour trois quarts de sa hauteur compris entre et sous les versants du toit incliné."

"Zones de bungalows

Article 2.—Exception faite des édifices municipaux, des églises, des presbytères, des collèges, des couvents et des écoles, seuls des bungalows peuvent être construits dans les zones ci-après décrites, qui sont exclusivement réservées pour fins domiciliaires:

Quartier Ahuntsic

1.—La zone bornée au nord par une ligne située à cent (100) pieds au sud du boulevard Perron, à l'est par la rue Iberville, au sud par une ligne située à cent (100) pieds au nord de la rue Fleury, et à l'ouest par la rue de Martigny.

2.—La zone bornée au nord par la rue Sauriol, à l'est par la rue Emile

(Suite page neuf)

La poste veille avec soin sur le courrier militaire

Seuls ceux qui sont mal adressés ne se rendent pas à destination

Ottawa, 17. (P.C.) — Le ministre des Postes, M. Mulock, faisant visiter le nouvel hôtel des Postes à une douzaine de correspondants d'Ottawa, a déclaré aujourd'hui que personne d'autre que les soldats, ne fumait les cigarettes qui leur étaient envoyées. Il fit cette remarque comme allusion aux nombreuses plaintes reçues au sujet de colis non reçus par les soldats en service outre-mer.

Après enquête, dit M. Mulock, on apprit que 4,000 colis avaient été récemment perdus à la suite d'une attaque de l'ennemi contre le navire qui les transportait. D'autres avaient été reçus après que la plainte eut été faite à Ottawa. Dans d'autres cas, le colis n'avait même pas été expédié.

M. Mulock a ajouté que dix pour cent du courrier pour outre-mer était mal adressé. M. Mulock a précisé que les adresses déficientes ne provenaient pas seulement de particuliers mais souvent de compagnies d'assurance et autres institutions pourtant habituées à manipuler du courrier.

Banquet en l'honneur de M. L.-A. Campagna

Magog, 17. (Du correspondant du Canada) — Un banquet a été offert à M. L. A. Campagna, employé à la gare du C.P.R., à l'occasion de son départ pour Shawinigan Falls. M. Lazare Gingras, maire de Magog, et de nombreuses personnes assistaient au banquet présidé par M. Emile Bellemare.

M. Russell Carrière

Magog, 17. (Du correspondant spécial du Canada) — M. Russell Carrière de Magog a été élu député du district No. 5 des Chevaliers de Colomb. M. Carrière succède au Dr Raoul Lalonde qui occupait ce poste depuis plusieurs années.

Deux jeunes hommes blessés dans une violente collision, à Cartierville

Deux jeunes gens furent légèrement blessés, à 5 h. 20 hier après-midi, dans une violente collision d'autos qui se produisit à une centaine de pieds au sud du numéro 11,946, boulevard O'Brien, à Cartierville. Le choc fut tellement violent que les deux voitures capotèrent sur la chaussée. Elles furent considérablement endommagées.

M. Edgar Cadieux, 22 ans, 5182, rue Drolet, s'infirmit de contusions au bras droit et à la jambe et à l'épaule gauches. Son compagnon, M. Arthur Chabot, 20 ans, 4550, avenue Henri-Julien, se fit des lésions à la région frontale. Tous deux purent réintégrer leurs domiciles respectifs, après avoir été pansés à l'hôpital du Sacré-Cœur.

Ces deux jeunes hommes voyageaient dans une auto conduite par M. Cadieux, filant vers le sud, boulevard O'Brien, au moment de l'accident. La voiture entra en collision avec une auto conduite par M. W. O. Woodward, de Grande-Frèrie, à St-Eustache (dans le comté des Deux-Montagnes), qui voyageait vers le nord. Ce dernier sortit complètement indemne de la terrible collision.

Le lieutenant Emile Desjardins, du poste de Cartierville, fit les constatations d'usage avec les agents Bonin et Grégoire, de radio-police, qui transportèrent les victimes à l'hôpital.

R. S. V. P.
Par Adrien ROBITAILLE

Voici cinq questions. Pouvez-vous y répondre? Notez les réponses que vous croyez bonnes... et tournez à la page 2 du Canada de ce jour, où se trouvent les réponses exactes. Faites la comparaison.

- QUESTIONS**
- 1.—Des centaines de Canadiens participèrent à une guerre importante par son retentissement et cependant notre pays ne fit aucune déclaration formelle d'hostilité. Comment un tel fait a-t-il pu se produire?
 - 2.—Les zouaves sont particulièrement orgueilleux de leurs tombeaux. A-t-on jamais vu goût si bizarre?
 - 3.—Quelques phares sont bâtis en plein Océan, sur des écueils entourés de flots constamment agités. Comment a-t-on pu les construire et comment peut-on continuer de communiquer avec eux, puisqu'ils n'ont même pas un quai pour l'abordage des chaloupes?
 - 4.—Si les noms des Etats changent aujourd'hui si souvent, à cause des conquêtes, et le chiffre de leur population, à cause des naissances, au moins, n'est-ce pas? Il n'en est pas de même pour leur superficie?
 - 5.—Les ariens furent condamnés au concile de Nicée pour avoir ajouté un iota dans le symbole que le concile s'occupait à établir. Voilà une injustice et une inconscience, à moins que cet iota n'ait voulu beaucoup dire...
- (Voir réponses en page 2)

En travaillant pour vous, vous travaillez pour tous. Achetez des Certificats d'épargne de guerre.

VOYEZ Les nouveaux modèles MARCONI Chez VALIQUETTE

915 est. rue Sainte-Catherine (au 2e)